



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Quatorzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/64/349 et Add.1 à 5). À l'occasion de cet examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements et des précisions supplémentaires.

2. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 63/266 sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, l'Assemblée générale a autorisé l'établissement du projet de budget-programme sur la base d'une estimation préliminaire des ressources d'un montant de 4 871 048 700 dollars, dont un montant de 776 266 800 dollars pour couvrir les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. L'esquisse budgétaire prévoyait également un montant de 52 661 600 dollars représentant les besoins estimés pour 2010-2011 à la suite de l'adoption par l'Assemblée de la résolution 63/250 sur l'harmonisation des conditions d'emploi, qui a une incidence sur les missions politiques spéciales. Le montant total des ressources demandées pour les missions politiques spéciales dans le projet de budget-programme pour l'exercice



biennal 2010-2011 s'élève donc à 828 928 400 dollars. Le Comité note que, selon le rapport du Secrétaire général, les prévisions de dépenses révisées pour les missions politiques spéciales pendant l'exercice 2010-2011 s'établissent à 1 148 739 700 dollars (voir A/64/349, annexe III; voir également le paragraphe 5 ci-après).

3. Dans son rapport (A/64/349), le Secrétaire général présente les propositions de ressources nécessaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 concernant les 27 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. Les prévisions ont trait à 26 bureaux politiques, missions de consolidation de la paix et groupes de surveillance des sanctions autorisés par le Conseil de sécurité et à une mission politique autorisée par l'Assemblée. À propos de cette dernière, le Comité consultatif rappelle que les ressources relatives aux travaux du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar ont été présentées à l'Assemblée dans un état des incidences sur le budget-programme; elles figurent également dans le rapport du Secrétaire général, conformément à la demande du Comité selon laquelle les rapports sur le financement des missions politiques spéciales devraient indiquer le montant global des dépenses prévues pour l'ensemble de ces missions.

4. Au paragraphe 81 de son rapport, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale approuve les budgets prévus pour les 27 missions politiques spéciales pour la période s'achevant en décembre 2010, soit un montant total net de 599 526 500 dollars et impute un montant équivalent sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Secrétaire général propose également que l'Assemblée autorise l'ouverture d'un crédit d'un montant de 5 millions de dollars pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), pour entreprendre la construction d'un centre intégré des Nations Unies à Bagdad. **La recommandation du Comité consultatif concernant les ressources des missions politiques spéciales figure à la section III ci-après. La recommandation sur la demande du Secrétaire général concernant l'autorisation d'ouverture d'un crédit qui sera consacré au centre intégré est exposée au paragraphe 180 et à l'alinéa c) du paragraphe 181. On trouvera également des considérations générales et des recommandations aux paragraphes 5 à 20 ci-après.**

II. Considérations générales et observations

Questions transversales

5. Le Comité consultatif note que les crédits ouverts pour les missions politiques spéciales ont augmenté progressivement entre 2002 (93 556 200 dollars) et 2009 (439 785 500 dollars). En ce qui concerne les prévisions de dépenses pour 2010, le Comité souligne que si l'Assemblée générale approuve le crédit de 599 526 500 dollars proposé par le Secrétaire général, le montant inscrit au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 pour les missions politiques spéciales serait ramené à 229,4 millions de dollars en 2011. De plus, comme noté au paragraphe 2, en application de la résolution 63/266 de l'Assemblée, le Secrétaire général a fait figurer dans son rapport une estimation du montant total du budget des missions politiques spéciales pour 2010-2011, qui pourrait atteindre quelque

1 148 739 700 dollars, soit 319 811 300 dollars de plus que le montant demandé dans le projet de budget-programme pour 2010-2011 (voir A/64/349, par. 78 et annexe III).

6. Les ressources demandées pour les missions politiques spéciales (828 928 400 dollars) représentent quelque 17 % du montant total du projet de budget-programme pour 2010-2011. Le Comité consultatif souligne que l'ampleur et l'élasticité des ressources demandées pour les missions politiques faussent l'image que l'on peut se former du budget ordinaire d'un exercice biennal à un autre et compliquent l'analyse de l'évolution du reste du budget.

7. Le Comité consultatif rappelle sa recommandation selon laquelle il faut que les projets de budget comportent les renseignements voulus sur les résultats obtenus dans le passé, afin de lui permettre d'analyser les besoins futurs (A/63/593, par. 10). Il note qu'au paragraphe 8 de son rapport (A/64/349), le Secrétaire général a indiqué qu'en application de cette recommandation, le projet de budget pour 2010 faisait état de renseignements sur l'exécution des programmes des missions politiques spéciales en 2008-2009. **Le Comité note cet effort, mais estime que les renseignements sur l'exécution des programmes manquent encore de clarté et de précision en ce qui concerne les résultats obtenus. Il constate aussi l'absence d'une partie consacrée à l'exécution du budget de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) en 2008-2009; les rares renseignements sur l'exécution du budget de cette mission sont dispersés dans les parties portant sur l'analyse des variations. De même, le rapport sur l'exécution du budget biennal de l'Organisation ne donne guère que des données financières sur les missions politiques spéciales. Le Comité souligne qu'il est vain de disposer d'un budget véritablement axé sur les résultats si cela ne va pas de pair avec des données solides sur l'exécution budgétaire et une analyse approfondie. Le descriptif des résultats de la plupart des missions permet certes d'en savoir plus sur la situation qui règne dans la zone des missions, mais ne facilite pas l'évaluation des progrès accomplis puisqu'il fait la plupart du temps l'impasse sur les indicateurs de succès retenus dans les budgets. Le Comité recommande donc qu'à partir du prochain cycle budgétaire, le Secrétariat fournisse des renseignements plus systématiques et détaillés sur l'exécution du budget, en particulier pour les missions les plus importantes, telles que la MANUA et la MANUI qui ensemble représentent près de 67 % des ressources demandées pour les missions politiques spéciales en 2010.**

8. Le Comité s'intéresse également à la coordination des missions politiques spéciales au Siège et sur le terrain, afin de tirer parti des effets de synergie et de multiplier autant que possible la portée de l'action des organismes des Nations Unies sur le terrain. Le Comité note les efforts du Secrétaire général visant à faire figurer des renseignements sur la coopération et la coordination avec d'autres entités des Nations Unies dans les projets de budget des missions politiques spéciales, mais estime qu'il faudrait rendre compte expressément des résultats donnés par la coordination, notamment des économies réalisées.

9. Le Comité consultatif continue de penser que les cadres de budgétisation axée sur les résultats de certaines missions méritent d'être affinés et réaffirme qu'il faut veiller à ce que les indicateurs de succès soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps et correspondent

clairement aux fonctions et responsabilités de la mission, et non à celles des gouvernements et des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, afin de préciser ce qui incombe à la mission et ce qui échappe à son contrôle (A/63/593, par. 9).

10. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général fournit fréquemment des renseignements administratifs et budgétaires sur diverses missions au Conseil de sécurité et comprend bien qu'il s'agit par là de faciliter la prise de décisions par le Conseil sur les mandats politiques. Il faut cependant veiller à respecter les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui prévoient que l'Assemblée examine et approuve le budget de l'Organisation. Le fait que le Secrétaire général communique des données administratives et budgétaires au Conseil ne doit pas être interprété par le Secrétariat comme préjugant en aucune manière de la décision que l'Assemblée prendra quant aux aspects administratifs, budgétaires et structurels des missions.

Règles en matière de communication de rapports concernant les missions politiques spéciales découlant de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale relative au renforcement du Département des affaires politiques

11. À la section II de son rapport, le Secrétaire général répond aux recommandations faites par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/261 et aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur le renforcement du Département des affaires politiques (A/62/7/Add.32) et dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales en 2009 (A/63/593). Il aborde plus précisément les points suivants :

a) Les critères retenus aux fins de l'établissement d'une mission politique spéciale (par. 15 à 22);

b) La justification des différentes modalités et structures proposées, notamment des différents rôles, fonctions et activités de planification qu'elles recouvrent. Le Secrétaire général s'intéresse en particulier à l'intégration, aux bureaux intégrés pour la consolidation de la paix, aux bureaux politiques régionaux, aux missions d'assistance et à d'autres types d'activités sur le terrain (par. 23 à 45);

c) Les moyens disponibles pour examiner les activités, les principaux objectifs et les résultats d'ensemble des missions politiques spéciales, y compris les dispositifs ou critères permettant de recommander de mettre fin à une mission politique spéciale (par. 45 à 59);

d) L'exploitation des enseignements recueillis, que ce soit lors de l'élaboration des futures propositions ou dans la gestion des missions politiques spéciales actuelles (par. 60 à 62);

e) Les possibilités de synergies et de complémentarités entre les missions politiques spéciales et au Secrétariat (par. 63 et 64);

f) Le soutien et le financement de l'appui du Siège aux missions politiques spéciales, y compris le rôle du Département des affaires politiques et l'amélioration du soutien (par. 65 à 70).

12. **Le Comité consultatif note les mesures prises par le Secrétaire général pour répondre à ses demandes et à celles de l'Assemblée générale. Il compte que le Secrétaire général continuera de donner suite aux idées exprimées et de faire rapport sur la question dans les prochains projets de budget des missions politiques spéciales. À cet égard, le Comité a présenté brièvement ci-après un certain nombre de questions qui méritent d'être approfondies.**

13. Le Comité consultatif prend note de l'information relative aux critères utilisés aux fins de l'établissement d'une mission politique spéciale et de celle concernant la notion de « département chef de file » ainsi que des raisons qui président au regroupement des missions par catégories thématiques. Comme indiqué au paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général, ce que l'on appelle habituellement « missions politiques spéciales » recouvre les activités des envoyés spéciaux et personnels ainsi que des conseillers spéciaux du Secrétaire général, l'appui aux comités des sanctions et aux comités de contrôle, les bureaux politiques et de consolidation de la paix intégrés et régionaux de petite taille ou de taille moyenne ainsi que les missions d'assistance dont le mandat peut être considéré comme essentiellement politique. Les mandats des missions sont établis soit par le Conseil de sécurité soit par l'Assemblée générale. De plus, en vertu de l'Article 99 de la Charte, le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme indiqué aux paragraphes 23 et 24 du rapport, l'organe délibérant qui a donné le mandat peut préciser le type de la mission et le Secrétaire général est chargé d'assurer la mise en œuvre du mandat sur la base d'une évaluation détaillée des besoins concrets, des données d'expérience et des enseignements tirés. Il lui appartient également de désigner les départements chefs de file pour telle ou telle activité. **Le Comité consultatif apprécie à sa juste valeur les renseignements fournis, mais estime qu'il faut expliquer plus clairement les raisons qui poussent par exemple à choisir tel ou tel type de mission, la portée des activités et la taille de la mission ainsi que le département chef de file.**

14. Le Comité consultatif craint que le Secrétaire général ne s'appuie pas sur des critères formels pour déterminer le type de présence des Nations Unies à déployer dans différentes parties du monde. Ainsi, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été initialement créé pour une période d'un an puis transformé en mission politique spéciale dans le contexte de la création de réseaux régionaux. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses révisées relatives au renforcement du Département des affaires politiques (A/62/7Add.32, par. 23), le Comité a pris note de la démarche régionale qui était proposée en ce qui concernait la diplomatie préventive et la médiation, mais a estimé qu'il fallait éviter toute solution fragmentée. De par leur nature, les missions politiques spéciales devraient avoir une durée limitée et toute prorogation et modification de leur mandat devraient être examinées régulièrement par les organes délibérants. Par ailleurs, lorsque les opérations de maintien de la paix sont transformées en missions politiques spéciales et deviennent des bureaux de consolidation de la paix, une réflexion d'ensemble semble faire défaut pour décider à quelle entité du Secrétariat (Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix et Bureau d'appui à la consolidation de la paix) confier les activités de consolidation de la paix. Le Comité escompte que ces points seront réglés dans le cadre de l'évaluation de la gestion des activités financées au moyen des crédits réservés aux missions politiques spéciales dont il est question au paragraphe 20.

15. Les paragraphes 51 et 52 du rapport du Secrétaire général décrivent la procédure de décision relative à la prorogation du mandat des missions, à la transition et à l'achèvement des missions. Se fondant sur les conclusions des consultations menées avec les différentes parties, le Secrétariat, dans un rapport du Secrétaire général, formule une recommandation sur la manière dont la mission a exercé son mandat ou sur la nécessité pour elle de poursuivre son action. C'est sur la base de ce rapport que le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale se prononcent quant au lancement d'une phase de transition ou à l'achèvement de la mission. Ainsi que l'indique le Secrétaire général, la transition d'une opération de maintien de la paix à un bureau de consolidation de la paix, d'une petite mission politique à une mission intégrée ou d'un envoyé à un bureau de consolidation de la paix est largement déterminée par le mandat, par l'avis du Conseil de sécurité et des autres parties compétentes en ce qui concerne la réalisation des principaux objectifs et par les résultats d'une évaluation stratégique.

16. Le Comité consultatif constate que d'après le paragraphe 24 du rapport, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont commencé à élaborer des procédures opérationnelles permanentes concernant le démarrage des missions, le passage d'un type de mission à un autre et la liquidation des missions. **Le Comité compte que le Secrétaire général accélérera la mise au point des procédures et fera rapport à l'Assemblée générale sur la question.**

17. Les paragraphes 35 à 39 du rapport sont consacrés à l'intégration et à la création récente de bureaux intégrés pour la consolidation de la paix. En 2008, le Secrétaire général a élaboré une politique concernant l'intégration des missions. Cette politique réaffirme que l'intégration est un principe directeur dans les situations de conflit et les situations d'après conflit lorsque les Nations Unies disposent d'une équipe de pays et d'une mission politique ou d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle. La politique exige notamment des capacités d'analyse et de planification communes ainsi qu'un cadre stratégique intégré qui devrait à la fois tenir compte et s'inspirer de tous les autres instruments de planification, de programmation et de budgétisation des Nations Unies. Les bureaux intégrés pour la consolidation de la paix sont apparus récemment – le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a été créé en 2008 et il a été demandé aux missions politiques en Guinée-Bissau et en République centrafricaine de se transformer en bureaux intégrés pour la consolidation de la paix en 2010. **De l'avis du Comité consultatif, il faut établir des points de référence permettant de mesurer les progrès accomplis et une stratégie de réduction de la taille des missions pour ces bureaux de consolidation de la paix et pour d'autres bureaux. Il convient aussi d'envisager la possibilité d'utiliser le Fonds pour la consolidation de la paix de façon complémentaire afin d'aider les missions intégrées à parvenir à leurs objectifs. Il faut également tenir des consultations approfondies avec l'équipe de pays et avec le Siège.**

18. Comme indiqué au paragraphe 63 du rapport, le Département de l'appui aux missions est l'un des partenaires principaux du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne les activités sur le terrain. Le Secrétaire général a fait savoir que pour clarifier les rôles, les responsabilités et les attentes du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques, le Secrétariat mettait la dernière main à un

accord de prestation de services de nature à améliorer la qualité, la fiabilité et la prévisibilité des services fournis. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de mettre la dernière main à cet accord sans tarder. Toutefois, étant donné la gamme d'activités dont s'occupent les missions politiques spéciales et la nécessité de garder une certaine souplesse, il met en garde contre la création d'un modèle qui reposerait par trop sur les enseignements tirés de l'expérience des missions de maintien de la paix.**

19. Le Comité consultatif constate que d'après le paragraphe 62 du rapport, le Département des affaires politiques a entrepris de se doter d'une stratégie de recueil des enseignements et d'échange des connaissances, s'inspirant pour ce faire du mécanisme établi par le Département des opérations de maintien de la paix. **Le Comité prie le Secrétaire général de rendre compte des progrès accomplis dans son prochain rapport sur le financement des missions politiques spéciales et notamment de décrire de façon générale les enseignements tirés et l'application qui en a été faite.**

20. Les paragraphes 65 à 70 du rapport du Secrétaire général sont consacrés à la question du soutien et du financement des missions politiques spéciales au Siège. Le Comité consultatif note qu'en réponse à ses propres recommandations et à celles du Bureau des services de contrôle interne, le Secrétariat a pris des mesures afin d'améliorer le soutien donné aux missions par le Département des affaires politiques. Au paragraphe 70, le Secrétaire général signale que le soutien accordé aux missions politiques spéciales par le Département de la gestion et d'autres services du Secrétariat a gagné en importance à mesure que les missions étaient plus nombreuses et plus complexes. En conséquence, il est envisagé d'évaluer les statistiques relatives à la charge de travail liée à la gestion des activités financées au moyen des ressources du budget ordinaire qui sont consacrées aux missions politiques spéciales, en se fondant, en tant que de besoin, sur toutes les activités qui sont actuellement menées en soutien au maintien de la paix. **Dans ce contexte, le Comité met en garde encore une fois contre l'utilisation d'un modèle qui suivrait de trop près les enseignements tirés de l'expérience des opérations de maintien de la paix (voir par. 18). Il souligne également la nécessité d'intensifier la coordination et le soutien entre les présences des Nations Unies dans la même région.** Le Comité prend note du fait qu'il sera rendu compte des résultats de l'évaluation dans les propositions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales pour 2011.

III. Recommandations détaillées concernant les prévisions de dépenses

21. Les propositions du Secrétaire général relatives aux missions politiques spéciales sont présentées par groupes thématiques, tandis que les budgets des missions plus importantes, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, font l'objet d'additifs distincts en raison de leur complexité :

a) Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/64/349/Add.1 et par. 27 à 41 ci-après);

b) Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/64/349/Add.2 et par. 42 à 57 ci-après);

c) Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (A/64/349/Add.3 et par. 58 à 123 ci-après);

d) Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (A/64/349/Add.4 et par. 124 à 155 ci-après);

e) Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (A/64/349/Add.5 et par. 156 à 180 ci-après).

22. Les prévisions de dépenses afférentes aux activités des 27 missions politiques spéciales en 2010 sont récapitulées dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/64/349), avec indication des mandats et de leur date d'expiration. Le Comité consultatif constate que, sur les 27 missions, 9 ont un mandat de durée indéterminée; 1 a un mandat venant à expiration le 25 avril 2011; 10 ont des mandats venant à expiration entre janvier et décembre 2010; 1 est actuellement à l'examen devant l'Assemblée générale; et 6 ont des mandats venant à expiration au 31 décembre 2009. Comme il est indiqué dans le rapport, l'hypothèse retenue est que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité prorogeront les mandats pour des durées analogues à celles approuvées pour 2009 et 2010. À ce propos, le Comité a été informé que, depuis l'établissement du rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité avait prorogé les mandats du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire jusqu'au 31 octobre 2010 [résolution 1893 (2009)] et celui du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo jusqu'au 30 novembre 2010 [résolution 1896 (2009)].

23. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses des 27 missions pour 2010 indiquées dans le rapport du Secrétaire général tiennent compte du fait que les mandats de l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans les zones où sévit l'Armée de libération du Seigneur et de la Commission d'enquête internationale indépendante ont été intégralement liquidés au 30 juin 2009. Elles tiennent également compte du fait que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) sera liquidé le 31 décembre 2009 et transformé en Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) à compter du 1^{er} janvier 2010, ainsi que de l'achèvement du mandat du Conseil international consultatif et de contrôle au 31 décembre 2009. Il convient également de noter que le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a été transformé en Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

24. Le montant net des dépenses prévues pour l'ensemble de ces missions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'élève à 599 526 500 dollars (montant brut : 637 320 600 dollars); les ressources nécessaires pour les deux missions les plus importantes représentent la plus grande part des crédits demandés : la MANUA compte pour 40,4 % et la MANUI pour 26,5 %. Le Comité consultatif note que le montant total des ressources approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élevant à 879 849 800 dollars et celui des dépenses étant estimé à 876 736 400 dollars, on devrait disposer fin 2009 d'un solde inutilisé de 3 113 400 dollars.

25. Le Secrétaire général prévoit au total 5 286 postes pour 2010, contre 4 691 approuvés en 2009. Les deux missions les plus importantes, la MANUA et la MANUI, comptent à elles seules pour 3 892 postes, soit 74 % du nombre total de postes proposés pour 2010 (ibid., tableau 3). L'augmentation nette de 595 postes s'explique par les suppressions de postes découlant de la liquidation effective ou prévue de plusieurs missions et de la conversion de missions en opérations, et par l'augmentation du nombre de postes nécessaires au titre des groupes thématiques I (15 postes supplémentaires), II (7 postes supplémentaires) et III (104 postes supplémentaires), ainsi que par la proposition tendant à accroître l'effectif de la MANUA (818 postes) et la diminution de l'effectif de la MINUA (suppression de 2 postes). Dans les cas où c'est utile, des informations et recommandations détaillées sont fournies ci-après.

26. Le Comité consultatif s'est enquis des prévisions de dépenses en vue de la location de locaux pour les différentes missions politiques spéciales relevant des groupes thématiques I et II pour 2010 (voir par. 40 et 56 ci-après). Il a été informé que les locaux à usage de bureaux pour le personnel en poste dans les missions politiques spéciales administrées par le Département des affaires politiques n'avaient pas été pris en compte dans le contexte du déménagement du Département prévu dans le plan-cadre d'équipement. Il en résulte que des crédits d'un montant de 128 700 dollars sont désormais demandés dans le projet de budget de certaines des missions en question pour couvrir les dépenses à prévoir, dans le cadre de leur déménagement, aux fins de la location et de la rénovation de locaux, selon que de besoin. **Le Comité regrette que ces dépenses n'aient pas été prises en compte lors de la recherche de solutions pour trouver des locaux à l'usage du Département des affaires politiques pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

A. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

27. Les prévisions de dépenses pour 2010 au titre du groupe thématique I (10 646 200 dollars, soit 1,8 % du montant total des ressources demandées) se rapportent à six missions politiques spéciales, qui incluent les envoyés spéciaux ou personnels et les conseillers spéciaux du Secrétaire général. Le Comité consultatif constate que le projet de budget pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, précédemment inclus dans ce groupe thématique, est désormais présenté au titre du groupe thématique III. Le tableau ci-dessous indique, pour chaque mission, les dépenses prévues pour le groupe thématique I du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, et les dépenses prévues pour 2010, par rapport au montant total des prévisions de dépenses pour 2009.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Analyse de la variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non Total renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation	
Conseiller spécial du Secrétaire général au Myanmar	1 368,0	1 364,8	3,2	1 159,1	2,3	753,2	405,9
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	5 228,2	3 172,7	2 055,8	3 279,2	–	3 603,2	(324,0)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 475,8	2 453,9	21,9	1 780,2	0,5	1 332,5	447,7
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 213,8	495,4	718,4	690,7	1,1	628,4	62,3
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	1 542,6	1 198,4	344,2	695,0	–	852,0	(157,0)
Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	–	–	–	3 042,0	27,1	–	3 042,0
Total	11 828,4	8 685,2	3 143,5	10 646,2	31,0	7 169,3	3 476,9

28. Le Comité consultatif note qu'un crédit d'un montant de 11 828 400 dollars a été ouvert pour les missions politiques spéciales du groupe thématique I pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009. Le montant estimatif des dépenses, jusqu'au 31 décembre 2009, s'établit à 8 685 200 dollars. L'écart de 3 143 500 dollars est essentiellement dû à la réduction des dépenses prévues pour les activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (2 055 800 dollars), du fait d'un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions et d'une réduction des dépenses opérationnelles, une partie du soutien logistique prévu au budget étant fourni par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Le montant estimatif du solde inutilisé au titre de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental (718 400 dollars) est dû au fait que le poste d'envoyé personnel est resté vacant d'août à décembre 2008, ce qui s'est traduit par une réduction du nombre de réunions, voyages et autres activités officielles du Bureau.

29. Le montant total des crédits prévus pour 2010 au titre du groupe thématique I, soit 10 646 200 dollars, représente une augmentation de 3 476 900 dollars par rapport au montant des crédits approuvés en 2009, à savoir 7 169 300 dollars. Cet écart est essentiellement dû à l'inclusion des dépenses à prévoir pour les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, comme il ressort du tableau ci-dessus. Le Comité consultatif rappelle que les ressources prévues au titre du Bureau de l'Envoyé spécial ont été inscrites au budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009. Il a été indiqué au Comité que, pour la période allant de novembre 2008 à juin 2009, des dépenses d'un montant de 808 765 dollars avaient été financées par prélèvement sur le budget de la MONUC approuvé pour 2008/09. À compter du 1^{er} janvier 2010, les

dépenses seront financées au moyen des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales, les fonctions de l'Envoyé spécial et les activités du Bureau s'apparentant davantage à celles des missions politiques spéciales (voir également A/63/746/Add.16, par. 48). S'agissant du budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.1), le montant de 3 042 000 dollars prévu pour 2010 permettra de couvrir 1 221 400 dollars de dépenses au titre du personnel civil liées à la création de 14 postes, ainsi que 1 820 600 dollars de dépenses opérationnelles. Pendant les auditions, le Comité s'est enquis des progrès récemment accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission sur la voie de l'instauration de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a été informé qu'au moment de l'établissement du projet de budget pour 2010, il était prévu que la phase de négociation demeure active pendant un certain temps. Or, des progrès ont été constatés et la phase de mise en œuvre a commencé.

30. Le Comité consultatif a également été informé du fait que, vu les succès remportés, l'Envoyé spécial avait examiné l'avenir de son mandat avec le Secrétaire général, ainsi qu'avec le Conseil de sécurité, le 9 novembre, et confirmé son intention de ne plus s'engager directement dans le processus de médiation, tout en restant à disposition en cas de revirement de situation. L'Envoyé spécial compte transmettre le même message aux chefs d'État de la région des Grands Lacs à l'occasion du Sommet de l'Union africaine, qui se tiendra à Addis-Abeba en janvier/février 2010. Auparavant, conformément à la pratique établie, le Conseiller spécial principal conduira une petite équipe de représentants du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs à Nairobi pour évaluer, en collaboration avec les parties en présence en République démocratique du Congo, les progrès accomplis. Cette mission d'évaluation aura lieu à la mi-décembre et pourrait donner suite à une nouvelle mission en janvier. L'Envoyé spécial a également fait savoir au Conseil de sécurité que la situation demeurerait précaire et devait encore faire l'objet d'une surveillance étroite, ce qui signifiait que son bureau de Nairobi aurait non seulement besoin de moyens pour continuer à surveiller les progrès pendant un certain temps, mais devrait aussi être doté d'un mécanisme pour exercer ce contrôle et les activités de suivi à prévoir.

31. Le Comité consultatif a donc été informé que, pour continuer de fournir à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs le soutien nécessaire jusqu'à la fin du processus de médiation active, il était proposé de ramener de 12 à 6 mois la période correspondant aux crédits demandés pour 2010 au titre du Bureau de l'Envoyé spécial dans le rapport du Secrétaire général. Il en découle que les prévisions de dépenses pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2010 sont estimées à 1 534 600 dollars (soit une réduction de 1 507 400 dollars) dont 611 000 dollars pour les dépenses prévues au titre du personnel civil et 923 800 dollars pour les dépenses opérationnelles.

32. Le tableau ci-après indique, pour les missions relevant du groupe thématique I, les postes vacants au 31 octobre 2009 et les propositions du Secrétaire général pour 2010.

Mission	Postes approuvés en 2009	Postes vacants	Postes demandés pour 2010	Postes nouveaux	Postes supprimés	Postes reclassés
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	–	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1G(AC)]	2 (1 P-4, 1 P-3)	–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	20 (1 SGA, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC), 3 AL)	1 (1 P-5)	19 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC), 3 AL)	–	1 (1 P-5)	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	6 (1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	6 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 (1 SGA)	–	1 (1 SGA)	–	–	–
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [(1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	–	3 (1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	–	–	–
Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	–	–	14 (1 SGA, 1 SSG, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 3 SM, 4 AL)	14 (1 SGA, 1 SSG, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 3 SM, 4 AL)	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

Observations et recommandations concernant les postes

Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

33. Deux nouveaux postes de spécialiste des questions politiques (postes de temporaire) (1 P-4 et 1 P-3) sont demandés pour augmenter les capacités du fait de l'évolution de la situation au Myanmar et de l'intensification nécessaire de l'action du Conseiller spécial en vue de la tenue d'élections en 2010. Le titulaire du poste P-4 serait chargé de suivre la situation dans le domaine économique et social et en matière de gouvernance, ainsi que d'étudier les causes premières de la situation politique, en établissant des documents d'analyse, d'orientation et de stratégie et des descriptifs de projet et en assurant la liaison avec le coordonnateur résident et l'équipe de pays en vue d'assurer une approche cohérente et coordonnée. Le titulaire du poste P-3 serait chargé de suivre la situation dans le domaine des droits de l'homme et les faits nouveaux en la matière, en étroite coordination avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les deux postes de spécialiste des questions politiques (postes de temporaire) (1 P-4 et 1 P-3) demandés.**

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

34. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 63/291 du 30 juin 2009, l'Assemblée générale avait décidé d'approuver la création de 16 postes de

temporaire au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour une durée de six mois dans le cadre du budget de la MONUC (voir par. 29 ci-dessus). Dans son rapport, le Secrétaire général propose de créer les 14 postes de temporaire ci-après au Bureau de l'Envoyé spécial :

a) Services organiques fonctionnels (huit postes de temporaire) : l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Secrétaire général adjoint); un assistant spécial de l'Envoyé spécial (P-5), un conseiller spécial hors classe et chef de bureau (SSG); un assistant spécial du conseiller spécial (P-4); un chef du personnel (P-5); un spécialiste des affaires politiques chargé de l'établissement des rapports (P-3); un assistant personnel de l'Envoyé spécial (agent du Service mobile); et un assistant administratif (agent du Service mobile);

b) Service de sécurité (deux postes de temporaire) : un responsable de la coordination de la protection et des mesures de sécurité (P-3); et un chef d'équipe pour la protection rapprochée (Service mobile);

c) Services d'administration [quatre postes de temporaire (agent local) : un assistant administratif et trois chauffeurs.

35. La variation du nombre de postes de temporaire qu'il est proposé de créer est due à la suppression de deux postes – un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et un de chauffeur (agent local) qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription au budget pour 2010. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 9 des 14 postes susmentionnés étaient déjà pourvus [1 poste de secrétaire général adjoint, 1 de sous-secrétaire général, 1 d'administrateur P-5, 2 d'agent du Service mobile et 4 d'agent des services généraux (Autres classes)] et que le poste P-5 de chef du personnel et le poste P-3 de spécialiste des affaires politiques chargé de l'établissement des rapports faisaient l'objet d'un recrutement. **Compte tenu des indications qui figurent aux paragraphes 29 à 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les 14 postes de temporaire demandés pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010.**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

36. On trouvera dans le tableau ci-dessous le montant estimatif (en milliers de dollars des États-Unis) des dépenses opérationnelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, ventilé par catégorie et comparé aux dépenses correspondantes prévues pour 2010 (les prévisions de dépenses révisées du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs étant incluses) et au montant des crédits approuvés pour 2009.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévision de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
Consultants et experts	136,9	278,4	(141,5)	767,3	–	77,2	690,1
Voyages	2 792,1	2 242,4	549,7	1 545,7	–	1 495,7	50,0

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévision de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
Installations et infrastructures	689,8	500,3	189,8	582,1	20,0	237,2	344,9
Transports terrestres	223,0	63,2	159,8	168,3	–	152,3	16,0
Transports aériens	32,1	10,0	22,1	197,1	–	32,1	165,0
Communications	404,0	280,3	123,7	268,3	–	244,8	23,5
Informatique	200,8	169,6	31,2	64,7	11,0	54,7	10,0
Services médicaux	–	–	–	3,0	–	–	3,0
Fournitures, services et matériel divers	444,4	179,5	264,9	287,7	–	242,4	45,3
Total	4 923,1	3 723,7	1 199,7	4 780,8	31,0	2 536,4	1 347,8

37. Le montant global des dépenses opérationnelles prévues pour 2010 est supérieur de 1 347 800 dollars à celui qui avait été approuvé pour 2009. Cette hausse est due, pour l'essentiel, à la prise en compte de celles afférentes au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui se montent à 923 800 dollars (voir par. 31 ci-dessus).

38. Les ressources prévues au titre des consultants et des experts (767 300 dollars, soit une augmentation de 690 100 dollars par rapport au chiffre qui avait été approuvé pour 2009) comprennent un montant de 315 000 dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Un montant de 212 400 dollars est également inclus pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre en vue de financer l'octroi d'une assistance pour les questions relatives à la gouvernance, au partage du pouvoir, aux biens et à l'économie, entre autres. Le Comité consultatif rappelle que 20 postes supplémentaires de temporaire avaient été approuvés pour 2009 du fait de la reprise totale des fonctions de bons offices en vue d'un règlement complet. Ayant demandé des précisions, il a été informé que 17 d'entre eux avaient été pourvus, que deux spécialistes des questions relatives à la gouvernance et à la sécurité (respectivement) étaient actuellement recrutés sur des postes P-5 et qu'on proposait de supprimer un poste P-5 de spécialiste des questions relatives aux biens et de financer des services de consultants pour couvrir les fonctions correspondantes étant donné qu'il était difficile de trouver un candidat ayant les qualifications requises pour une période de longue durée. **Compte tenu des besoins en compétences spécialisées pour les questions relatives aux biens – plus précisément les modalités d'indemnisation, d'échange et de restitution – et des difficultés rencontrées au niveau du recrutement pour une période de longue durée, le Comité recommande que les ressources demandées au titre des services de consultants ne soient approuvées que pour ces questions. Pour couvrir les besoins prévus dans les autres domaines de spécialisation, il conviendrait d'utiliser les ressources dont le Bureau dispose actuellement ou les capacités de l'UNFICYP. En conséquence, les ressources demandées au titre des consultants pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre devraient être ramenées à 45 000 dollars.**

39. Un montant a également été inclus au titre des consultants pour l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental du fait que le nombre des

consultations et négociations prévues pour 2010 est plus important (76 400 dollars); et pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide en raison des activités de formation prévues pour 2010 dans le cadre du renforcement de l'action de sensibilisation que le Bureau mène en faveur de la prévention du génocide (90 200 dollars).

40. Les ressources demandées au titre des installations et des infrastructures font apparaître une augmentation nette de 344 900 dollars qui est imputable essentiellement aux prévisions de dépenses de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (94 590 dollars), aux frais supplémentaires que le Conseiller spécial pour la prévention du génocide (198 800 dollars) devra engager pour des travaux d'aménagement et de rénovation en rapport avec le déménagement prévu à la suite des recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité, ainsi qu'à des demandes de crédits aux fins de la location de locaux pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar (71 500 dollars), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (42 900 dollars) et l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental (14 300 dollars) en raison du fait qu'ils étaient installés dans des locaux communs avec le Département des affaires politiques et que leur réinstallation n'avait pas été prise en compte dans le contexte du déménagement du Département au titre du plan-cadre d'équipement (voir par. 26 plus haut).

41. Les prévisions de dépenses au titre des transports aériens (197 100 dollars) comprennent un montant de 188 650 dollars destiné à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui traduit la prise en compte de l'arrangement relatif à l'utilisation des moyens aériens de la MONUC lorsque le besoin s'en fait sentir. Les ressources proposées pour les frais de voyage (1 545 700 dollars, soit une augmentation nette de 50 000 dollars), comprennent un montant de 12 900 dollars destiné à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et un montant supérieur de 55 800 dollars à celui qui avait été approuvé dans le cadre du budget de 2009 (238 900 dollars) pour le Conseiller spécial pour la prévention du génocide du fait de l'inclusion des frais de voyage de huit membres du Comité consultatif sur la prévention du génocide à l'occasion de la session qu'il tiendra à New York; ces augmentations sont contrebalancées par une diminution des ressources prévues pour l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (147 700 dollars) et l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental (74 400 dollars).

B. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

42. Les dépenses prévues pour 2010 au titre du groupe thématique II, soit 26 496 600 dollars (4,6 % du total), doivent permettre de financer neuf missions politiques spéciales comprenant les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts créés par décision du Conseil de sécurité (voir tableau ci-après).

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009		Écart	Prévisions de dépenses pour 2010		Comparaison 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Économie (dépassement)	Total	Dépenses non renou- velables	Dépenses totales prévues pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Groupe de contrôle sur la Somalie	2 469,2	2 474,5	(5,3)	1 555,2	–	1 243,7	311,5
Groupe d'experts sur le Libéria	1 341,4	1 219,9	121,5	757,4	–	741,8	15,6
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	2 494,5	2 470,6	23,9	1 271,4	–	1 285,3	(13,9)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	2 905,0	2 521,4	383,6	1 452,3	–	1 596,4	(144,1)
Groupe d'experts sur le Soudan	2 733,8	2 644,1	89,7	1 739,1	–	1 513,4	225,7
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	–	–	–	3 397,7	384,0	–	3 397,7
Équipe de l'appui analytique et de la surveillance de l'application des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda et les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées	7 509,0	6 473,4	1 035,6	3 970,9	2,8	3 977,4	(6,5)
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non- prolifération de toutes les armes de destruction massive	4 789,9	4 450,2	339,7	3 393,9	416,0	2 507,4	886,5
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	15 460,8	15 402,9	57,9	8 958,7	40,0	7 995,0	963,7
Total	39 703,6	37 657,0	2 046,6	26 496,6	842,8	20 860,4	5 636,2

43. Un crédit d'un montant de 39 703 600 dollars a été ouvert au titre des groupes d'experts relevant du groupe thématique II pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009. Il est prévu que les dépenses se chiffreront à 37 657 000 dollars au 31 décembre 2009. L'économie nette de 2 046 600 dollars s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu qui se décomposent comme suit :

a) Un montant de 1 035 600 dollars au titre de l'Équipe de l'appui analytique et de la surveillance de l'application des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, du fait du départ de quatre experts à différentes dates au cours de la période considérée et des retards pris dans le recrutement de nouveaux experts, ainsi que de l'incidence de ces retards sur les voyages prévus;

b) Un montant de 339 700 dollars au titre de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), du fait du départ prématuré d'un expert et du retard lié à la recherche d'un candidat pour le remplacer;

c) Un montant de 383 600 dollars au titre du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, en raison du fait que le nombre de voyages effectués par les experts et consultants a été inférieur aux prévisions.

44. Le montant prévu pour 2010 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II, à savoir 26 496 600 dollars, est en augmentation de 5 636 200 dollars par rapport au montant alloué en 2009. Celle-ci est principalement imputable à la prise en compte des prévisions de dépenses relatives au Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée nouvellement créé, qui se montent à 3 397 700 dollars, dont 412 000 dollars au titre du personnel civil et 2 985 700 dollars au titre des dépenses de fonctionnement. Le Comité consultatif note que le Groupe a été établi en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale d'un an, un groupe de sept experts au maximum, qui serait chargé d'exécuter les tâches prescrites au paragraphe 26 de la résolution. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.2, par. 73), on s'attend à ce que le mandat de ce groupe d'experts soit prorogé au-delà du 31 août 2010.

45. Le Comité consultatif note que l'augmentation des crédits demandés pour 2010 s'explique également par les dépenses supplémentaires prévues au titre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (963 700 dollars), du fait de la création proposée de deux postes supplémentaires (1 P-4 et 1 P-2); de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (886 500 dollars); du Groupe de contrôle sur la Somalie (311 500 dollars), du fait du recrutement d'un cinquième expert conformément à la résolution 1853 (2008) du Conseil; et du Groupe d'experts sur le Soudan (225 700 dollars), du fait de la hausse des honoraires mensuels des experts.

46. Le Comité consultatif note en outre que, compte tenu de la date à laquelle le projet de budget devait être présenté, il n'a pas été possible d'achever l'élaboration du cadre logique pour la présentation du budget du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée. **Le Comité compte qu'il sera remédié à cette lacune dans le prochain projet de budget. Il est en effet probable que le mandat du Groupe d'experts sera prorogé au-delà du 31 août 2010 (voir par. 44 ci-dessus).**

47. Les postes approuvés pour 2009 au titre du groupe thématique II, les postes vacants au 31 octobre 2009, ainsi que les propositions du Secrétaire général pour 2010 sont récapitulés dans le tableau ci-après. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations du Comité consultatif au sujet des nouveaux postes et des reclassements proposés.

<i>Mission</i>	<i>Postes approuvés pour 2009</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes proposés pour 2010</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Postes reclassés</i>
Groupe de contrôle sur la Somalie	2 (1 G(AC), 1 AL)		2 (1 G(AC), 1 AL)	–	–	–
Groupe d'experts sur le Libéria	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 P-3	–	1 P-3	–	–	–
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 P-3	–	1 P-3	–	–	–
Groupe d'experts sur le Soudan	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	–	–	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	–	–

<i>Mission</i>	<i>Postes approuvés pour 2009</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes proposés pour 2010</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Postes reclassés</i>
Équipe de l'appui analytique et de la surveillance de l'application des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida et les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	10 [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 G(AC)]	–	10 [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 G(AC)]	1	–	–
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	–	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	1 (1 P-5)	–	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	38 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 8 G(AC)]	2 (2 P-2)	40 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 8 G(AC)]	2 (1 P-4, 1 P-2)	–	–

Abbreviations : SSG = sous-secrétaire général, G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe), G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), AL = agent local.

Observations et recommandations concernant les postes

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

48. Il est proposé de créer quatre postes, dont deux postes de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] (A/64/349/Add.2, par. 81). Les spécialistes des questions politiques seraient chargés, l'un, d'organiser et d'administrer une base de données électronique sur laquelle le Groupe d'experts pourrait s'appuyer pour toutes ses activités, et l'autre, de fournir des analyses et des informations au Groupe d'experts sur l'application des sanctions, la communication et le dialogue. Les deux assistants de recherche fourniraient des services d'appui consistant à chercher, extraire et rassembler des informations et des données techniques sur des programmes et projets donnés et à traiter et enregistrer les données dans la base de données pertinente. **Le Comité consultatif recommande que la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3), sur les deux demandés, et des deux postes d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] soit approuvée. Le Comité pense qu'il faudra réévaluer la dotation en effectif de l'équipe d'appui au Groupe d'experts compte tenu de l'expérience acquise à l'issue d'une année d'activité.**

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

49. Il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) pour aider le Comité à exécuter son nouveau programme de travail, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1810 (2008) (A/64/349/Add.2, par. 118). Le Comité consultatif a été informé que le titulaire du poste fournirait un appui de fond aux réunions formelles et informelles du Comité ainsi qu'un appui de fond et un appui logistique au Président du Comité, et qu'il assurerait la coordination, le contrôle et la gestion des activités d'appui au Comité et à ses experts et la coordination des activités de communication et de dialogue, ainsi que des activités de mobilisation de fonds. Il a par ailleurs été

précisé au Comité que le Bureau des affaires de désarmement n'a pas les capacités voulues pour absorber les fonctions découlant des responsabilités accrues liées à ce poste. **Le Comité consultatif recommande que le poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) proposé soit approuvé.**

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

50. Il est proposé de créer deux nouveaux postes, l'un de juriste (P-4), l'autre de spécialiste adjoint des questions politiques (P-2), pour faire face aux activités juridiques et politiques supplémentaires confiées à la Direction exécutive (A/64/349/Add.2, par. 134). Le juriste serait chargé des tâches supplémentaires confiées à la Direction exécutive à l'issue de l'examen de ses travaux touchant les évaluations préliminaires de la mise en œuvre et la coopération régionale. Le spécialiste adjoint des questions politiques analyserait les statistiques émanant des États Membres, réunirait, organiserait et analyserait l'information et participerait à l'élaboration des rapports. **Le Comité consultatif recommande que les postes de juriste (P-4) et de spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) soient approuvés.**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

51. On trouvera dans le tableau ci-après une ventilation des dépenses opérationnelles pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, ainsi qu'une comparaison des dépenses prévues pour 2010 et des crédits approuvés pour 2009.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Comparaison 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif	Montant du solde inutilisé prévu	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
		(2)	(3) = (1) - (2)		(5)	(6)	
Consultants et experts	17 093,2	15 702,1	1 391,1	11 468,0	–	9 001,9	2 466,1
Voyages	2 917,5	2 565,5	352,0	1 783,4	–	1 564,8	218,6
Installations et infrastructures	2 527,6	2 523,2	4,4	2 382,2	800,0	1 259,5	1 122,7
Transports terrestres	92,3	89,3	3,0	55,0	–	50,8	4,2
Communications	419,0	354,5	64,5	224,2	–	231,0	(6,8)
Informatique	395,6	320,6	75,0	347,8	42,8	238,5	109,3
Fournitures et matériel divers	344,1	309,4	34,7	259,4	–	197,9	61,5
Total	23 789,3	21 846,6	1 924,7	16 520,0	842,8	12 544,4	3 975,6

52. Le Comité consultatif note que, pour 2008-2009, les dépenses sont estimées à 21 846 600 dollars, alors que le crédit ouvert était de 23 789 300 dollars. Le montant prévu du solde inutilisé, soit 1 924 700 dollars, s'explique principalement par la réduction des dépenses au titre des consultants et experts (voir par. 43 ci-dessus).

53. Le montant prévu pour 2010 au titre des dépenses opérationnelles, soit 16 520 000 dollars, est en augmentation de 3 975 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2009. Cette augmentation est principalement imputable à la prise en compte des dépenses opérationnelles afférentes au Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée nouvellement créé (2 985 700 dollars).

54. Le montant total des dépenses prévues au titre des consultants et experts, qui est en augmentation de 2 466 100 dollars, comprend un montant de 2 130 100 dollars destiné à couvrir le coût des honoraires et des frais de voyage de sept experts (12 mois) et d'un consultant (4,5 mois) du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée.

55. **Le Comité consultatif déclare à nouveau que, selon lui, la présentation des dépenses prévues au titre des consultants pour le groupe thématique II manque de transparence (voir A/63/593, par. 48).** Sur sa demande, le Comité a été informé que le crédit total demandé pour 2010 (11 468 000 dollars) comprend un montant destiné à couvrir les honoraires et les frais de voyage des consultants et experts, à raison de 10 266 400 dollars pour les experts et de 1 201 600 dollars pour les consultants. Le Comité note que, pour être en mesure d'identifier des experts remplissant les conditions voulues, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques tient à jour un fichier électronique qui trie automatiquement les candidats en fonction de leurs domaines de compétence et d'autres critères (voir A/64/349, par. 28 à 31). **Le Comité souligne à nouveau qu'il est nécessaire de veiller à ce que les membres des groupes d'experts aient les compétences voulues pour exécuter leur mandat, de telle sorte qu'il ne soit fait appel à des consultants que pour de courtes périodes et dans les cas où il faut disposer de compétences très spécialisées qu'aucun des experts ou des membres du groupe ne possède.**

56. Les dépenses prévues pour 2010 au titre des installations et infrastructures enregistrent une augmentation de 1 122 700 dollars. Un montant de 589 700 dollars se rapporte au Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée et concerne notamment l'emménagement dans de nouveaux locaux à usage de bureaux (384 000 dollars). Le montant de 593 400 dollars demandé au titre de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) accuse une augmentation de 445 500 dollars. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de location de locaux, ainsi que des dépenses non renouvelables se montant à 415 000 dollars et destinées à couvrir le déménagement dans de nouveaux locaux à usage de bureaux conformément à une recommandation formulée par le Département de la sûreté et de la sécurité.

57. L'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages, soit 218 600 dollars, est principalement imputable aux frais de voyage du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (207 900 dollars).

C. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

58. Les prévisions de dépenses pour 2010 relatives aux 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III s'élèvent à 161 450 100 dollars, soit

26,9 % du montant total des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales (A/64/349 et Add.3). Le Comité consultatif note que les ressources du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui apparaissaient précédemment dans le groupe I, sont désormais incluses dans le groupe III. On trouvera dans le tableau ci-dessous les prévisions de dépenses, par mission, pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 et pour 2010.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Comparaison 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant prévu du solde inutilisé	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Écart
		(2)	(3) = (1) - (2)			(6) (7) = (4) - (6)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	11 077,0	10 680,1	396,9	6 966,1	99,2	5 714,4	1 251,7
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	–	–	–	17 991,6	3 262,5	–	17 991,6
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	–	–	–	19 016,6	2 735,4	–	19 016,6
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	25 426,5	23 806,2	1 620,3	17 029,5	100,0	15 262,2	1 767,3
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	15 205,0	15 205,0	–	16 934,5	479,7	15 205,0	1 729,5
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	15 958,6	14 060,7	1 897,9	8 930,1	75,7	8 099,9	830,2
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	4 006,3	3 771,8	234,5	3 175,0	315,3	2 203,8	971,2
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	70 167,5	70 167,5	–	46 258,0	1 097,7	37 898,4	8 359,6
Mission des Nations Unies au Népal	66 857,8	73 662,0	(6 804,2)	16 742,9	281,8	16 778,7	(35,8)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	12 622,6	12 622,1	0,5	8 405,8	867,0	6 722,8	1 683,0
Total	221 321,3	223 975,4	(2 654,1)	161 450,1	9 314,3	107 885,2	53 564,9

59. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le montant estimatif des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 s'élève à 223 975 400 dollars, soit un dépassement de 2 654 100 dollars par rapport au crédit de 221 321 300 dollars ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des missions classées dans le groupe thématique III. Le Comité consultatif note que les dépassements de crédits annoncés tiennent essentiellement à la prorogation du

mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (6 804 200 dollars) (voir par. 114 ci-après). Ils sont compensés en partie par les économies réalisées au titre de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (1 897 900 dollars) et du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) (1 620 300 dollars). On trouvera ci-après, dans les chapitres consacrés à chacune des missions concernées, des renseignements sur ces écarts.

60. Pour 2010, le montant estimatif des dépenses (161 450 100 dollars) représente une augmentation de 53 564 900 dollars, soit 53,5 %, par rapport au crédit de 107 885 200 dollars ouvert pour 2009. Le Comité consultatif note que l'augmentation est imputable essentiellement aux dépenses prévues pour les deux nouveaux bureaux intégrés de maintien de la paix, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, ainsi que pour le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

61. Le tableau ci-dessous offre un récapitulatif des postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2009, des postes vacants au 31 octobre 2009 et des propositions faites par le Secrétaire général pour 2010. On trouvera dans les paragraphes consacrés à chacune des missions les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les effectifs nécessaires.

<i>Mission</i>	<i>Postes approuvés pour 2009</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes proposés pour 2010</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Postes reclassés</i>
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	30 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC), 2 AN, 12 AL, 1 VNU)	5 (2 P-4, 1 P-3, 1 SM, 1 AL)	32 (1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 6 SM, 2 AN, 12 AL, 1 VNU)	2 (1 D-1, 1 SM)	–	1 G en SM
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	–	–	157 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 10 P-4, 7 P-3, 1 P-2, 37 SM, 12 AN, 77 AL, 5 VNU)	157 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 10 P-4, 7 P-3, 1 P-2, 37 SM, 12 AN, 77 AL, 5 VNU)	–	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	–	–	119 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 1 VNU)	119 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 1 VNU)	–	–
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	92 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 21 SM, 12 AN, 16 AL)	31 (1 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 SM, 9 AN, 2 AL)	105 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 23 SM, 12 AN, 26 AL)	17 (2 P-3, 5 SM, 10 AL)	4 (1 P-4, 3 SM)	–

Mission	Postes approuvés pour 2009	Postes vacants	Postes proposés pour 2010	Postes nouveaux	Postes supprimés	Postes reclassés
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	73 (1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 13 SM, 13 AN, 18 AL)	13 (1 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 3 SM, 1 AN)	82 (1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 13 SM, 13 AN, 19 AL, 8 VNU)	9 (1 AL, 8 VNU)	–	–
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	22 (2 SGA, 1 D-2, 3 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 1 G(AC), 6 AL)	4 (1 SGA, 1 D-2, 1 P-4, 1 P-3)	20 (1 SGA, 3 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 1 SM, 6 AL)	–	2 (1 SGA, 1 D-2)	1 G(AC) en SM
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	25 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 SM, 17 AL)	2 (1 P-4, 1 SM)	29 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 17 AL)	4 (4 AN)	–	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	81 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 6 SM, 2 G(AC), 2 AN, 56 AL)	11 (1 GS (AC), 2 SM, 8 AL)	82 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 6 SM, 2 G(AC), 2 AN, 57 AL)	1 (1 AL)	–	1 P-3 en P-4 1 P-3 en AN
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi ^a	450 (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 28 P-4, 31 P-3, 4 P-2, 68 SM, 18 AN, 237 AL, 51 VNU)	40 (9 P-4, 11 P-3, 4 SM, 3 AN, 11 AL, 2 VNU)	450 (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 28 P-4, 31 P-3, 4 P-2, 68 SM, 18 AN, 237 AL, 51 VNU)	–	–	–
Mission des Nations Unies au Népal	202 (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 27 SM, 9 AN, 118 AL, 19 VNU)	14 (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 SM, 1 AN, 4 AL, 1 VNU)	205 (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 27 SM, 9 AN, 121 AL, 19 VNU)	3 (3 AL)	–	–

Abbreviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Postes vacants au 30 septembre 2009.

62. Le montant des dépenses de fonctionnement du groupe III devrait être ajusté compte tenu des recommandations du Comité consultatif concernant les postes formulées dans les paragraphes ci-après.

1. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

63. Le montant des ressources nécessaires en 2010 pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) est estimé à 6 966 100 dollars, le crédit ouvert pour 2009 s'élevant à 5 714 400 dollars. L'augmentation de 1 251 700 dollars tient essentiellement à des dépenses supplémentaires au titre du personnel civil (639 100 dollars) du fait de la création proposée de deux nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 D-1 et 1 SM), aux effets d'une hausse du coefficient d'ajustement et à l'application d'un taux de vacance de poste moins élevé pour le personnel recruté sur le plan international, à savoir 5 % pour 2010 contre 15 % pour 2009. Des ressources supplémentaires sont également

nécessaires au titre des dépenses opérationnelles en raison de dépenses supplémentaires afférentes aux transports aériens et aux installations et infrastructures.

64. Le Comité consultatif se félicite des modifications apportées au cadre stratégique de l'UNOWA pour 2010, qui font mieux apparaître les priorités stratégiques de la mission, ainsi que des améliorations apportées au cadre logique, tel que recommandé par le Comité dans son précédent rapport sur le financement des missions politiques spéciales (A/63/593, par. 60).

65. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest remplit également les fonctions de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria et, depuis avril 2009, de Président de la Commission de suivi créée par l'Accord de Greentree de juin 2006. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.3, par. 5), le Bureau fournit des services d'appui aérien aux autres missions et organismes des Nations Unies, notamment la Commission mixte Cameroun-Nigéria, moyennant remboursement. Les arrangements concernant la mise en commun des personnels et des avoirs déjà en place avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria demeureront pleinement opérationnels en 2010 et le Bureau accroîtra son appui à la Commission mixte conformément à ce qui est prévu dans son mandat révisé.

66. Le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau en 2010 tient compte de la création de deux nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et d'un reclassement, comme suit (ibid., par. 21 à 23) :

a) Un nouveau poste de directeur/chef de cabinet (D-1) qui serait chargé de la gestion opérationnelle, programmatique, financière et administrative de l'UNOWA et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour veiller à l'efficacité de la direction et la gestion intégrée de toutes les activités;

b) Un poste de spécialiste du contrôle des normes techniques/contrôle de la qualité (Service mobile) qui effectuera le contrôle de la qualité des services aériens grâce à des inspections régulières et à la mise en place des outils de contrôle, conformément à ce que prévoit le Manuel des opérations aériennes établi par le Département des opérations de maintien de la paix et aux normes aéronautiques approuvées par l'ONU, les effectifs actuels (1 P-4, 1 G(AC) et 1 VNU) ne suffisant pas à la bonne exécution de ces tâches;

c) Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dont la conversion en poste d'agent du Service mobile est proposée du fait de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/250.

67. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions relatives à la dotation en effectifs.

68. Le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des transports aériens (2 138 900 dollars) marquent une augmentation de 370 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2009 (1 768 900 dollars). Le montant des dépenses pour 2008-2009 est estimé à 3 134 200 dollars. Les économies prévues de 517 100 dollars tiennent essentiellement à ce que les dépenses au titre des carburants ont été inférieures aux prévisions. L'augmentation de ressources proposée pour 2010 est imputable à la révision des tarifs du contrat d'affrètement d'avions. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le contrat commercial actuel

d'affrètement des avions de l'UNOWA viendrait à expiration le 26 décembre 2009. Un nouveau contrat est en cours de négociation, l'affrètement d'avions étant un besoin opérationnel de l'UNOWA et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui utilise les avions moyennant une participation aux coûts. Dans l'attente de la signature du nouveau contrat, les ressources nécessaires ont été estimées en se fondant sur un contrat récemment signé pour la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui est représentatif des tarifs actuels du marché de l'aviation. **Le Comité consultatif juge inquiétant le coût unitaire élevé des transports effectués en appui à l'UNOWA et à la Commission mixte. Le Comité compte sur le Secrétaire général pour trouver des moyens d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'utilisation des services aériens. Le Comité demande que les futurs projets de budget comportent des informations sur les mesures prises et les progrès réalisés dans ce domaine (voir aussi par. 104 ci-après).**

2. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

69. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a été créé, comme suite à la recommandation faite par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 3 mars 2009 (S/2009/128), pour succéder au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Dans une déclaration présidentielle publiée le 7 avril 2009 (S/PRST/2009/5), le Conseil de sécurité a souscrit à la recommandation. Le mandat initial du BINUCA devait prendre fin le 31 décembre 2009. En réponse à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans cette déclaration, le Secrétaire général a inclus des informations sur la structure et les effectifs du BINUCA dans son dernier rapport sur la situation en République centrafricaine (S/2009/309). Le mandat du Bureau figure au paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.3).

70. Le montant des ressources nécessaires pour 2010 est estimé à 17 991 600 dollars. À titre de comparaison, le budget approuvé du BONUCA pour 2009 s'élevait à 9,7 millions de dollars. Le projet de budget comprend les indemnités de subsistance (missions), les frais de voyage, les indemnités d'habillement et des crédits au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité afférents à deux conseillers militaires et à deux conseillers pour les questions de police (218 800 dollars); les traitements, les dépenses communes de personnel et les primes de risque afférents à 157 postes (63 postes d'agent recruté sur le plan international, 89 postes d'agent recruté sur le plan national et 5 postes de Volontaire des Nations Unies) (10 543 000 dollars); et les dépenses opérationnelles (7 229 800 dollars). Le Bureau sera dirigé par un représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, qui sera épaulé par un groupe de planification stratégique et de coordination et quatre services et sections techniques dont les travaux seront axés sur les principaux domaines couverts par le mandat du Bureau – réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration; bonne gouvernance et état de droit; et mise en place de pôles de développement. Le Comité consultatif a reçu un organigramme indiquant les effectifs proposés (voir annexe I).

71. En 2010, le BINUCA comptera quatre bureaux régionaux qui se consacreront essentiellement à la surveillance du respect des droits de l'homme et à la communication d'informations y relatives et appuieront les efforts nationaux visant à renforcer l'autorité de l'État dans les régions. Le Comité consultatif a été informé

que les effectifs des bureaux régionaux seront composés à la fois de spécialistes des affaires civiles et de spécialistes des droits de l'homme et qu'ils travailleront en étroite collaboration avec les composantes des équipes de pays des Nations Unies présentes dans les régions. Le Comité a également été informé que les trois bureaux déjà opérationnels seraient renforcés dans le cadre du passage à un bureau intégré de maintien de la paix. Les préparatifs de la création d'un quatrième bureau ont commencé et s'achèveront d'ici à juin 2010.

72. En réponse à sa demande, le Comité a été informé que, sur les 157 postes que compterait le BINUCA, les 70 postes ci-après étaient nouveaux :

- a) 13 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur – création de 16 nouveaux postes (1 représentant spécial adjoint (D-2)¹, 1 chef de cabinet (D-1), 3 P-5, 6 P-4 et 5 P-3) compensée par la suppression de 3 postes P-2;
- b) 29 postes d'agent du Service mobile;
- c) 12 postes d'administrateur recruté sur le plan national;
- d) 16 postes d'agent local.

Le Comité a par ailleurs été informé que neuf postes d'agent des services généraux seraient supprimés.

73. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de financer 37 postes d'agent du Service mobile en 2010, dont 7 relèvent de la composante organique, 13 de la composante administrative et 17 de la composante sûreté et sécurité. **Pour cette mission comme pour le BINUGBIS, le Comité consultatif est d'avis que la structure proposée pour la composante administrative s'inspire trop largement de celle des missions de maintien de la paix (voir par. 83 ci-après). Selon le Comité, la structure de la composante administrative devrait être simplifiée, en regroupant par exemple les bureaux administratifs de petite taille, afin de limiter le recours à du personnel recruté sur le plan international. Aussi le Comité recommande-t-il de supprimer cinq postes d'agent du Service mobile au titre de l'appui à la mission.**

74. En outre, le Comité consultatif constate qu'il existe des différences importantes dans les structures et les ressources proposées pour les bureaux de consolidation de la paix, et engage le Secrétaire général à adopter une démarche rationnelle en ce qui concerne les effectifs des nouveaux bureaux, en tenant compte pour ce faire des besoins opérationnels. Le Comité est d'avis que les hypothèses retenues au sujet des vacances de postes au BINUCA (abattement pour délais de recrutement de 13 % pour le personnel recruté sur le plan international, 10 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 9 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national) ne sont pas réalistes. Le Comité recommande donc d'appliquer des taux de vacance de postes de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 20 % pour celui recruté sur le plan national. Le Comité prie le Secrétaire général de revoir la répartition des effectifs et le nombre de postes nécessaires et de lui en rendre compte dans le prochain projet de budget.

75. Les dépenses opérationnelles afférentes au BINUCA pour 2010 sont estimées à 7 229 800 dollars. Les postes de dépense les plus importants sont les installations et

¹ Financé en vertu d'un accord de partage égal des coûts avec le PNUD.

infrastructures (1,9 million de dollars), les transmissions (1,9 million de dollars) et les transports terrestres (1 million de dollars).

76. Ayant demandé des précisions sur le rôle joué par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'agissant du BINUCA, le Comité consultatif a été informé que, en tant que membre de l'équipe spéciale intégrée interinstitutions pour la République centrafricaine, le Bureau d'appui veille à ce que la Commission de consolidation de la paix mène son action en République centrafricaine en pleine coordination avec l'ensemble des entités des Nations Unies présentes dans le pays et avec leur appui. Le BINUCA a notamment pour mandat d'appuyer la mise en œuvre du cadre stratégique pour la consolidation de la paix élaboré conjointement par le Gouvernement centrafricain et la Commission de consolidation de la paix, ainsi que d'épauler l'exécution des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Un agent recruté sur le plan international, secondé par une équipe de trois agents recrutés sur le plan national, dont les postes sont financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et pourvus par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, concourent à la réalisation des projets financés par le Fonds en République centrafricaine. Au sein du nouveau Bureau intégré, ces fonctionnaires seront affectés au groupe de planification stratégique et de coordination.

77. Le Comité consultatif prend note des informations fournies au sujet des activités que mènera le BINUCA en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités (A/64/349/Add.3, par. 32 à 36). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations plus détaillées sur les moyens dont dispose l'équipe de pays en République centrafricaine, ainsi que sur le rôle et le mandat de ses membres. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de faire une place plus large à la coopération entre le BINUCA et l'équipe de pays et de donner des exemples concrets de cette coopération dans les futurs projets de budget.**

3. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

78. Par sa résolution 1876 (2009), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) pour succéder au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Un cadre stratégique intégré devra être mis au point pour le BINUGBIS par une unité de planification stratégique composée de personnels du BINUGBIS et de personnels de l'équipe de pays. Les tâches clefs du Bureau sont décrites au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.3) et les domaines de coopération avec les missions régionales et les équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales sont esquissés aux paragraphes 53 et 55.

79. À la demande du Comité consultatif, des renseignements détaillés concernant les questions dont traitera le BINUGBIS en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que des exemples concrets de cette coopération lui ont été communiqués. **Le Comité prie le Secrétaire général de donner plus d'informations sur ces activités dans les futures propositions budgétaires concernant le BINUGBIS.**

80. Les estimations de dépenses au titre du BINUGBIS pour 2010 s'élèvent à 19 016 600 dollars, alors que le budget approuvé au titre du BINUGBIS pour 2009 était de 5,1 millions de dollars. Le projet de budget prévoit un montant de 595 900 dollars pour un conseiller militaire et 14 conseillers de la police civile; un montant de 11 876 800 dollars au titre des traitements et dépenses communes de personnel correspondant à 118 postes et à 1 Volontaire des Nations Unies; et un montant de 6 534 800 dollars pour les dépenses opérationnelles.

81. Le projet de budget prévoit 119 postes (64 postes d'international, 54 postes de national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) dont le coût total est estimé à 11,9 millions de dollars. Le Bureau aura à sa tête le Représentant spécial du Secrétaire général, au niveau de sous-secrétaire général, qui sera secondé par le Représentant spécial adjoint, à la classe D-2, lequel assumera aussi les fonctions de coordonateur résident des Nations Unies et de représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Représentant spécial et le Représentant spécial adjoint recevront l'appui de l'Unité de planification stratégique et de quatre sections organiques thématiques axées chacune sur les domaines clefs du mandat : affaires politiques; droits humains et genre; réforme du secteur de la sécurité et information. Ils recevront en outre le soutien de la Section d'appui à la mission. Le Comité a reçu un organigramme indiquant le tableau d'effectifs proposé (voir annexe II).

82. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que sur les 119 postes proposés pour le BINUGBIS, les 91 postes ci-après étaient nouveaux :

a) 24 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur [pour le Représentant spécial du Secrétaire général (Sous-Secrétaire général)², le chef du personnel (D-1), le chef de la réforme du secteur de la sécurité (D-1), 5 P-5, 10 P-4, et 6 P-3];

b) 27 postes du Service mobile;

c) 11 postes d'administrateur non expatrié;

d) 28 postes d'agent local;

e) 1 poste de Volontaire des Nations Unies.

Le Comité a en outre été informé que quatre postes d'agent des services généraux avaient été supprimés. Un taux de vacance de postes de 20 % pour les personnels expatriés, de 20 % pour les administrateurs non expatriés et de 5 % pour les agents locaux ont été appliqués aux montants estimatifs.

83. Le Comité consultatif note que sur les 30 postes d'agent du Service mobile proposés, 14 relèvent de la composante appui à la mission. **De l'avis du Comité, la composante appui de cette mission, tout comme celle du BINUCA, devrait être restructurée afin de réduire la nécessité de personnels expatriés (voir par. 73 ci-dessus). Le Comité recommande donc une réduction de quatre agents du Service mobile au titre de l'appui à la mission.**

84. Les dépenses opérationnelles sont estimées à 6,5 millions de dollars. Les éléments les plus lourds sont les installations et infrastructures (2,1 millions de

² Le poste D-2 existant sera utilisé pour le Représentant spécial adjoint.

dollars), la communication (1,2 million de dollars) et les transports terrestres (882 800 dollars).

4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

85. À la suite de l'adoption de la résolution 1814 (2008) du Conseil de sécurité, les Nations Unies ont commencé à adopter en Somalie une approche à trois volets liant les dimensions politique, sécuritaire et programmatique de leur action. Dans sa résolution 1863 (2009), le Conseil a autorisé la création, au sein de l'UNPOS, d'une capacité dédiée au secteur de la sécurité, comprenant un nouveau groupe consultatif doté d'une expertise en matière de formation des personnels militaires et de police et de planification pour les futures activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que de réforme du secteur de la sécurité, et des composantes état de droit et secteur pénitentiaire. Dans sa résolution 1872 (2009), le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de continuer à aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre sur pied les institutions de sécurité transitoires, y compris la Force de police somalienne et la Force de sécurité nationale, et de lui apporter un appui pour l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale. Dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a demandé à l'UNOPS d'intensifier ses efforts afin de permettre aux institutions fédérales transitoires de donner suite aux principales exigences de la Charte fédérale de transition, à savoir l'élaboration d'une constitution et la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections libres et régulières en 2009, élections qui sont maintenant reportées à 2011 (voir A/64/349/Add.3, par. 65 à 70).

86. À la suite d'une évaluation d'ensemble de la situation sécuritaire à la fin de 2008, la relocalisation de l'UNPOS et de l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie, initialement prévue pour juillet 2009, a été reportée. Toutefois, avec l'aide de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le Gouvernement fédéral de transition a contenu l'insécurité à Mogadiscio. En 2009, l'UNPOS a effectué des visites à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie centrale et méridionale, ainsi que dans le « Puntland » et le « Somaliland ». En 2010, le Bureau a l'intention de relocaliser des personnels organiques expatriés dans un bureau de liaison avancé à Mogadiscio, dans les bureaux régionaux du « Somaliland » et du « Puntland » ainsi que dans les bureaux extérieurs de Boosaaso et de Gaalkacyo. L'UNPOS et le Département des affaires politiques ont établi des mécanismes de collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, le reste de la communauté internationale et les autorités somaliennes pour appuyer les initiatives antipiraterie. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera d'être le référent des Nations Unies pour la piraterie et le vol à main armée en mer au large des côtes somaliennes (ibid., par. 71 à 84). Dans son rapport sur le financement de l'appui à l'AMISOM pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le Comité a fait des observations sur l'action antipiraterie (A/64/509, par. 56 à 58).

87. L'UNPOS a l'intention de continuer à collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'AMISOM et l'UNSOA. Pour la préparation des futures élections, il entend se coordonner étroitement avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques ainsi qu'avec le PNUD et l'Union européenne (A/64/349/Add.3, par. 85; et A/64/509, par. 16 à 19). De plus, l'Office des Nations Unies à Nairobi continuerait de fournir, contre remboursement, des services pour le transport et les états de paie des personnels locaux, des services médicaux communs et des services de valise diplomatique et de courrier postal. Les

bureaux de pays du PNUD en Somalie et au Kenya continueraient de fournir des services d'appui à l'UNPOS pour les salles-radio/sécurité, la délivrance de cartes d'identité pour la Somalie, la formation en matière de sûreté et de sécurité, l'accès aux dispensaires des Nations Unies à Mogadiscio, Hargeysa et Garoowe, le traitement des questions ayant trait aux rapports avec le pays hôte et l'immatriculation des véhicules auprès des pays hôtes (A/64/349/Add.3, par. 87).

88. L'UNSOA a l'intention de fournir un appui administratif à l'UNPOS à compter du 1^{er} janvier 2010 et, à cet égard, quatre postes d'appui administratif seraient donc supprimés par celui-ci en 2010, tandis qu'un service administratif de liaison comportant quatre postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent local) resterait à l'UNPOS pour la liaison avec l'UNSOA et pour l'apport d'un appui aux bureaux régionaux (voir par. 89 ci-après). En outre, 15 postes administratifs de l'UNPOS à Nairobi seraient supprimés à compter de janvier 2010. Il est proposé de créer 15 postes à compter du 1^{er} juillet 2010 (voir par. 90 et 95 ci-après) dans le cadre de la mise en place et de la dotation en effectifs des bureaux prévus en Somalie (A/64/349/Add.3, par. 88). Le Comité consultatif a été informé qu'étant donné que l'UNSOA fournissait des services à l'UNPOS, aucune hiérarchie formelle n'existait. Il a également été informé que le service de liaison avait pour but de fournir un appui à l'UNPOS dans les parties de la Somalie dans lesquelles l'UNSOA n'était pas présent.

89. Le Comité consultatif déclare à nouveau craindre que la structure opérationnelle globale pour l'appui fourni à la Somalie ne soit une structure bureaucratique trop complexe, ce qui pourrait entraîner des problèmes de coordination et de prise de responsabilité (voir A/64/509, par. 61). De plus, dans la mesure où une présence significative de l'UNPOS n'a pas encore été établie en Somalie, il n'est pas convaincu de la nécessité de maintenir quatre postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent local) pour assurer la liaison avec l'UNSOA et fournir un appui aux bureaux régionaux. Si la nécessité de ces fonctions de liaison ou d'appui devait se faire sentir au cours de l'exercice, tout devrait être fait pour qu'elles puissent être assurées sans dépassement des ressources existantes.

Présentation du budget

90. Le Comité consultatif a jugé particulièrement peu claires les propositions budgétaires concernant l'UNPOS. Par exemple, la suppression, proposée par le Secrétaire général, de 15 postes à Nairobi et le rétablissement de ces postes en Somalie, mais assortis de nouvelles fonctions, auraient dû être mieux expliqués (voir par. 95 ci-après). Le Comité demande à ce qu'à l'avenir, les propositions budgétaires soient accompagnées de suffisamment d'informations pour éviter qu'il ait à en demander par la suite.

Besoins en ressources

91. Les besoins en ressources du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour 2010 s'élèvent à un montant net de 17 029 000 dollars (montant brut : 18 239 900 dollars), soit une augmentation de 1 767 300 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2009.

92. L'augmentation du montant estimatif des ressources nécessaires tient essentiellement au coût des personnels civils s'élevant à 6 865 300 dollars pour 105

postes proposés (67 postes d'expatrié et 38 postes de non-expatrié). Sur ces 105 personnels, 50 seraient localisés en Somalie en 2010. Sur ces 50 postes, 13 seraient de nouveaux postes et 37 seraient des postes redéployés de Nairobi. Au « Somaliland », un bureau régional serait créé à Hargeysa (20 postes), et au « Puntland », un bureau régional serait établi à Garoowe (20 postes) et des antennes sur le terrain à Boosaaso (2 postes) et à Gaalkacyo (2 postes). Un bureau de liaison avancée est prévu pour Mogadiscio (6 postes) et quatre nouveaux postes sont demandés pour l'Office des Nations Unies à Nairobi afin d'appuyer le déploiement en Somalie.

93. La création des 17 nouveaux postes ci-après est proposée :

a) 2 postes P-3 d'agent de sécurité pour aider le titulaire du poste P-4 d'agent de sécurité existant à superviser les opérations de sécurité dans les régions du « Somaliland »-Hargeysa et du « Puntland »-Garoowe [A/64/349/Add.3, par. 99 a) i)];

b) 2 postes d'administrateur régional (Service mobile) pour l'appui logistique et administratif à chacun des bureaux régionaux : le bureau régional du « Puntland »-Garoowe et le bureau régional du « Somaliland »-Hargeysa [ibid., par. 99 a) ii)];

c) 4 postes d'agent local pour des assistants Sécurité pour desservir initialement le bureau régional du « Somaliland »-Hargeysa (2 postes) et le bureau régional du « Puntland »-Garoowe (2 postes) [ibid., par. 99 a) iii)];

d) 2 postes d'agent local pour des assistants Génie qui fourniront un appui pour l'installation de groupes électrogènes et assureront la maintenance générale dans les bureaux régionaux du « Somaliland »-Hargeysa et du « Puntland »-Garoowe [ibid., par. 99 a) iv)];

e) 1 poste d'agent local pour un assistant Technologies de l'information et de la communication qui aidera à installer, à mettre en service et à maintenir les liaisons au bureau régional du « Somaliland »-Hargeysa [ibid., par. 99 a) v)];

f) 2 postes d'agent local pour des assistants administratifs placés sous la supervision directe des fonctionnaires d'administration régionaux, qui fourniront un appui administratif général dans les bureaux régionaux du « Somaliland »-Hargeysa et du « Puntland »-Garoowe [ibid., par. 99 a) vi)];

g) 3 postes d'agent du Service mobile à Nairobi pour des agents de protection rapprochée qui viendront s'ajouter aux cinq postes existants pour assurer la sécurité du Représentant spécial du Secrétaire général, en particulier durant ses déplacements en Somalie et dans la région [ibid., par. 99 b) i)];

h) 1 poste d'agent local pour un assistant administratif au Bureau de développement du secteur de la sécurité (Nairobi) qui aura pour tâche de renforcer le soutien administratif au sein du Bureau [ibid., par. 99 b) ii)].

94. Le Comité consultatif reconnaît que l'évolution de la situation en Somalie dictera le rythme auquel les activités et fonctions planifiées pourront être mises en place. Il recommande donc de ne recruter des personnels qu'à mesure des besoins. Pour couvrir les besoins actuels en effectifs, le Comité recommande donc d'approuver les postes proposés, mais en appliquant un taux de vacance de postes de 40 % pour les personnels expatriés, au lieu d'un taux de 20 %

comme prévu dans le projet de budget, et de 30 % pour les non-expatriés au lieu des 15 % prévus dans le projet de budget.

95. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les nouvelles fonctions correspondant aux 15 postes dont la création est proposée à compter du 1^{er} juillet 2010, à savoir :

a) 1 poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) sera supprimé et rétabli en tant que poste de coordonateur régional (P-5) pour le « Puntland » responsable de la gestion des activités au niveau régional et à celui des antennes sur le terrain; le titulaire fournira un appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi et assurera la liaison avec l'UNPOS;

b) 2 postes d'agent local pour deux assistants des finances seront rétablis en tant que postes d'assistant administratif à Hargeysa et Garoowe;

c) 8 postes d'agent local pour des chauffeurs seront rétablis en tant que poste de chauffeur/mécanicien à Hargeysa et Garoowe;

d) 2 postes d'agent du Service mobile pour des techniciens de l'information et des télécommunications seront rétablis en tant que postes de technicien de la communication à Hargeysa et Garoowe;

e) 1 poste d'agent du Service mobile pour un technicien des télécommunications sera rétabli en tant que poste d'assistant Technologies de l'information à Garoowe;

f) 1 poste d'agent local pour un assistant Technologies de l'information sera rétabli en tant que poste d'agent local pour un assistant Technologies de l'information et de la communication à Garoowe.

96. Le Comité recommande l'approbation des 15 postes proposés assortie d'un taux de vacance de postes de 50 % pour les personnels expatriés et de 30 % pour les non-expatriés.

97. Les prévisions de dépenses opérationnelles s'élèvent à 9 045 300 dollars (une augmentation de 648 400 dollars); elle serviront essentiellement à couvrir le coût des transports terrestres (1 988 000 dollars), des communications (1 712 400 dollars), des installations et infrastructures (1 546 600 dollars) et des services Technologies de l'information (323 500 dollars), à l'appui de l'établissement des bureaux en Somalie.

5. Bureau intégré des Nations Unies pour le renforcement de la paix en Sierra Leone

98. Le Comité consultatif rappelle que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1829 (2008), a créé le BINUCSIL pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2008 afin qu'il prenne la succession du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). Le Conseil, dans sa résolution 1886 (2009), a prorogé le mandat du BINUCSIL jusqu'au 30 septembre 2010.

99. Les ressources proposées pour 2010, d'un montant de 16 934 500 dollars (une augmentation de 1 729 500 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2009), couvriraient le coût des personnels civils (6 639 900 dollars) et les dépenses opérationnelles (10 294 600 dollars). Les dépenses correspondant aux personnels civils accusent une augmentation de 899 000 dollars par rapport aux ressources

approuvées pour 2009. Cela est dû essentiellement aux ressources additionnelles nécessaires pour les personnels expatriés (689 000 dollars), en raison essentiellement du coût de l'harmonisation des conditions de service, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, et des huit postes de Volontaire des Nations Unies proposés (220 500 dollars). Les modifications concernant les effectifs peuvent être résumées comme suit :

a) 8 postes supplémentaires sont proposés pour des Volontaires des Nations Unies, dont quatre renforceraient des fonctions organiques (1 spécialiste des affaires politiques; 2 spécialistes des droits de l'homme; 1 expert dans le domaine de la drogue et de la criminalité) et quatre renforceraient des fonctions d'appui (finances, transports, réclamations, assistance pour les technologies de l'information);

b) 1 poste d'agent local pour un assistant administratif supplémentaire qui seconderait le fonctionnaire d'administration hors classe dirigeant la Section d'appui à la mission;

c) Le redéploiement de deux postes P-4 de la Section des droits de l'homme et de l'état de droit à la Section des affaires politiques et de consolidation de la paix et à la Section des institutions démocratiques, les fonctions qui y sont attachées étant jugées mieux correspondre aux travaux de ces sections.

100. Le Comité consultatif recommande l'acceptation des modifications du tableau d'effectifs proposées pour 2010 au sein du Bureau intégré des Nations Unies pour le renforcement de la paix en Sierra Leone.

101. L'augmentation nette de 830 500 dollars au titre des dépenses opérationnelles englobe des diminutions des ressources proposées pour les technologies de l'information et de la communication (578 900 dollars et 539 700 dollars, respectivement), dues à une diminution des besoins d'acquisition de matériel, compensée par l'augmentation des dépenses pour les services d'appui à la communication. Le montant de 830 500 dollars englobe aussi des besoins supplémentaires pour les transports aériens (938 100 dollars) dus à l'augmentation du coût de la location d'un hélicoptère et du coût de 100 heures de vol supplémentaires pour l'utilisation d'hélicoptères de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies au Libéria; des besoins supplémentaires au titre des installations et infrastructures (421 100 dollars) dus à l'augmentation du coût des services de maintenance et de sécurité ainsi qu'à celle de la consommation de carburants des groupes électrogènes, estimée sur la base de l'expérience et des besoins; et une augmentation au titre des voyages officiels (212 000 dollars) pour un plus grand nombre de déplacements et de sessions de formation prévus pour 2010. **Le Comité consultatif n'a pas été convaincu par les arguments avancés pour justifier l'augmentation des frais de voyage; il recommande de ramener les ressources correspondantes à 432 900 dollars.**

6. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

102. Les hypothèses retenues pour la planification concernant 2010 et les perspectives d'avenir de la Commission mixte Cameroun-Nigéria sont décrites aux paragraphes 132 à 134 du rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.3). Le Comité note qu'on prévoit que toutes les activités de démarcation de la frontière terrestre seront achevées d'ici à la fin de 2012. En outre, en ce qui concerne la

péninsule de Bakassi, l'Accord de Greentree de 2006 prévoit la prorogation du mandat du Comité de suivi pour un régime de transition de cinq ans.

103. Le montant estimatif des ressources (8 930 100 dollars) pour 2010 représente une augmentation de 830 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2009. Cette augmentation est essentiellement imputable à des besoins supplémentaires pour les observateurs militaires (11 200 dollars), étant donné l'augmentation de l'indemnité journalière de subsistance; des besoins supplémentaires pour les personnels civils (136 500 dollars), dus à la progression du barème des traitements des personnels expatriés qui a pris effet en juillet 2009 et à l'augmentation du coefficient d'ajustement. Comme indiqué au paragraphe 65 ci-dessus, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria assure la présidence du Comité de suivi depuis avril 2009. Le poste de secrétaire général adjoint du Premier Membre du Comité de suivi est donc désormais superflu et il est proposé de le supprimer. Il est aussi proposé de supprimer le poste de D-2 pour l'appui au Comité de suivi, qui était vacant en 2008 étant donné les difficultés à trouver un candidat disposé à accepter un contrat-cadre de 60 jours (A/64/349/Add.3). Parmi les autres modifications du tableau d'effectifs, on peut citer la conversion d'un poste d'agent des services généraux en poste du Service mobile, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des modifications proposées au tableau d'effectifs pour l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.**

104. L'augmentation des dépenses opérationnelles (682 500 dollars) est due essentiellement aux besoins supplémentaires en matière de transports aériens. Le Comité rappelle que la Commission mixte partage avec l'UNOWA la location d'un avion sur la base d'un partage égal des coûts. Les dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009 sont estimées à 3 827 200 dollars contre des crédits ouverts d'un montant de 4 390 400 dollars. La diminution prévue des dépenses tient à un nombre d'heures de vol moins élevé que prévu au budget. Les ressources supplémentaires à prévoir pour 2010 sont pour la plupart imputables à l'augmentation escomptée du prix qui sera demandé dans le contrat de location de l'avion si l'on en juge d'après un contrat analogue récemment signé par l'UNSOA. **Comme indiqué au paragraphe 68 ci-dessus, le Comité consultatif juge préoccupant le coût élevé à l'unité des déplacements à l'appui de l'UNOWA et de la Commission. Le Secrétaire général devrait trouver les moyens d'obtenir des services de transports aériens moins coûteux. Des informations sur les mesures prises et les progrès accomplis à cet égard devraient être données dans les futurs projets de budget.**

7. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

105. Le montant des dépenses prévues pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale en 2010, égal à 3 175 000 dollars, marque une augmentation de 971 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2009, qui s'explique principalement par des créations de postes et le coût en année pleine de l'harmonisation des conditions d'emploi, ainsi que des achats non récurrents à la rubrique Installations et infrastructures, ces facteurs de hausse étant en partie compensés par la baisse des fonds nécessaires pour le matériel de communications, qui a maintenant été acheté. Le pays hôte continuera de prendre en charge le loyer et les charges (électricité, etc.) des bureaux, estimés à 120 000

dollars. Le solde inutilisé de 234 500 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 tient essentiellement au retard intervenu dans la mise en place du Centre et dans le recrutement de son personnel (A/64/349/Add.3, par. 150 à 153).

106. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau complet des activités du Centre et de ses partenaires portant sur les questions relatives à la drogue, aux droits de l'homme, à l'eau, au terrorisme et à l'engagement politique, qui figure à l'annexe III. Il a également reçu des renseignements supplémentaires sur les équipes de pays des Nations Unies présentes dans les cinq pays d'Asie centrale.

107. Il est proposé de créer en 2010 quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national (ibid., par. 120 et 154), un dans chacune des capitales des quatre pays d'Asie centrale : Astana, Bichkek, Douchanbé et Tachkent. Il a été indiqué au Comité consultatif que les titulaires de ces postes rempliraient des fonctions d'attaché de liaison et seraient chargés de recueillir de l'information sur les événements importants survenant dans leur pays, d'entretenir des contacts avec les autorités et les organisations internationales et régionales et de faciliter les activités organisées par le Centre dans le pays. Ayant posé la question, le Comité a reçu confirmation du fait que le mandat du Centre n'avait pas été modifié depuis sa création, fin 2007, à Achgabat. **Compte tenu de la présence d'équipes de pays des Nations Unies, ainsi que du niveau actuel de l'effectif du Centre, qui compte 25 postes, le Comité consultatif se prononce contre la création des quatre postes envisagés.**

108. Le Comité consultatif note que le montant prévu pour 2010 à la rubrique Installations et infrastructures s'élève à 420 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 369 100 dollars par rapport au crédit de 51 500 dollars ouvert pour 2009. Il a été informé que le montant demandé servirait à financer l'achat de matériel, par exemple six appareils de climatisation de forte puissance devant remplacer les appareils actuels, qui fonctionnent mal (77 100 dollars), un réservoir et une pompe à carburant pour les groupes électrogènes de secours (40 600 dollars), des caméras de surveillance, des verrous et des extincteurs (40 800 dollars), ainsi que la location d'espace dans les bureaux de pays du PNUD pour les quatre administrateurs recrutés sur le plan national dont il était proposé de créer les postes (72 000 dollars). **Dans la logique de la recommandation faite au paragraphe 107 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire le budget des 72 000 dollars prévus pour la location de bureaux à l'intention des quatre administrateurs recrutés sur le plan national.**

109. Le montant proposé pour les frais de voyage est égal à 260 700 dollars, soit 87 900 dollars de plus que celui du crédit ouvert pour 2009, qui s'élevait à 172 800 dollars. Le Comité consultatif note qu'un dépassement de 68 400 dollars est prévu pour 2008 et 2009. Il a été informé que les 260 700 dollars prévus couvriraient les voyages effectués par le Chef du Centre et son personnel pour se rendre à des réunions au sommet d'organisations régionales et à des consultations à Moscou, Beijing, Kaboul, Vienne et New York (117 000 dollars), aux consultations tenues à Genève avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (5 500 dollars) et aux rencontres trimestrielles dans les capitales régionales (94 700 dollars) et pour les voyages effectués pour participer à des stages d'administration et d'informatique à Brindisi (28 500 dollars), ainsi que la participation aux réunions annuelles convoquées par les responsables de la mission chargés de l'administration et des technologies de l'information et des communications (15 000 dollars). Le Comité a demandé, en vain, des renseignements sur le coût et les destinations des

voyages effectués par le Chef du Centre depuis qu'il a pris ses fonctions en juin 2008. **Le Comité consultatif souhaite que cette information soit présentée à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget pour 2010. Il recommande de maintenir le montant prévu pour les voyages autorisés à son niveau de 2009, soit 172 800 dollars.**

8. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

110. Par sa résolution 1858 (2008), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) jusqu'au 31 décembre 2009 et prié le Représentant exécutif du Secrétaire général de faciliter et promouvoir le dialogue entre les parties concernées du pays et de l'étranger, en particulier dans la perspective des élections qui doivent avoir lieu entre juin et août 2010, ce dont il sera tenu compte dans la stratégie de fin de mandat du BINUB et dans le calendrier de celle-ci (A/64/349/Add.3, par. 158 et 169). Le BINUB continue de coopérer avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à se servir de son matériel, le cas échéant, moyennant remboursement. Il continue aussi de bénéficier d'un appui pour le dispositif de restauration des données et de continuité des opérations qui se trouve à la base de soutien logistique d'Entebbe. En retour, il aide la MONUC, lors de la relève des contingents, à faire les démarches administratives nécessaires à l'aéroport international de Bujumbura et à gérer son camp de transit dans cette ville (ibid., par. 162).

111. Le montant net des financements prévus pour 2010 s'élève à 46 258 000 dollars (montant brut : 49 762 200 dollars), soit une augmentation de 8 359 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2009. Il s'agit notamment de financer sept conseillers militaires (350 400 dollars), 14 conseillers pour les questions de police (605 500 dollars) et 51 Volontaires des Nations Unies (1 906 200 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel relatifs à 450 postes (27 166 200 dollars), les dépenses de fonctionnement des installations et infrastructures (4 428 000 dollars), les frais de transport aérien (6 547 700 dollars), le coût des communications (1 755 000 dollars) et les dépenses d'informatique (1 230 000 dollars). **Vu la courbe d'évolution des dépenses consacrées au fonctionnement des installations et infrastructures, le montant proposé à ce titre devrait être ramené à 4 millions de dollars.**

112. Le montant de 29 072 400 dollars prévu pour le personnel civil marque une augmentation de 5 430 000 dollars par rapport à la période précédente et correspond à un effectif total de 450 personnes (76 recrutées sur le plan international, 255 recrutées sur le plan national et 51 Volontaires des Nations Unies). Au 31 octobre 2009, les taux de vacance de postes étaient égaux à 18 % pour le personnel recruté sur le plan international, 9,3 % pour le personnel recruté sur le plan national et 3,9 % pour les Volontaires des Nations Unies. Aucune modification des effectifs n'est proposée pour 2010. L'augmentation tient donc essentiellement à l'accroissement des besoins de financement provoqué par la hausse des traitements et des dépenses connexes entraînée par l'harmonisation des régimes de nomination des fonctionnaires recrutés sur le plan international et sur le plan national. **Le Comité consultatif recommande d'appliquer pour 2010 des taux de vacance de postes égaux à 15 % pour le personnel recruté sur le plan international et 9 % pour le personnel recruté sur le plan national.**

113. À la rubrique Transports aériens, l'augmentation de 2 819 300 dollars en 2009 à 6 547 700 dollars pour 2010 tient à l'emprunt à la MONUC, contre remboursement, d'un hélicoptère d'appui pendant la période des élections en 2010. **Le Comité consultatif estime que l'augmentation proposée, d'environ 132 %, est disproportionnée par rapport aux moyens opérationnels supplémentaires demandés, c'est-à-dire un hélicoptère de plus pendant quatre mois. Il recommande donc que cette augmentation soit réduite de moitié, ramenant le montant total prévu à 4 683 500 dollars.**

9. Mission des Nations Unies au Népal

114. Il est indiqué dans le document budgétaire que le crédit de 16 778 700 dollars ouvert pour 2009 était destiné à couvrir les activités prescrites jusqu'en juillet 2009 et la liquidation de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), d'août à novembre 2009. Le Conseil de sécurité ayant prorogé le mandat de la Mission de juillet 2009 au 23 janvier 2010 [résolution 1879 (2009)], celle-ci a poursuivi ses activités, et le montant supplémentaire de 6 804 200 dollars nécessaire pour la période d'août à décembre 2009 est financé sur l'enveloppe globale des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales, grâce au transfert du montant estimatif du solde inutilisé de la MANUI (A/64/349/Add.3, par. 192 et tableau).

115. En septembre 2009, le Contrôleur a communiqué au Comité consultatif des prévisions de dépenses tenant compte de la prorogation du mandat de la MANUI jusqu'en décembre 2009, et l'a informé qu'il se proposait de financer le montant net des dépenses supplémentaires au moyen du solde inutilisé qui devait rester des crédits ouverts pour la MANUI, compte tenu des soldes disponibles des crédits ouverts pour la MINUNEP. Le Comité a également été informé que les sommes nécessaires pour financer les dépenses après le 31 décembre 2009 seraient communiquées lors de la présentation du projet de budget des missions politiques spéciales pour 2010, ce dont il a pris acte.

116. Le Secrétaire général indique que, sans préjuger de la décision que prendra le Conseil de sécurité, on peut supposer que le mandat de la MINUNEP sera prorogé au-delà de janvier 2010. À ce propos, le Comité consultatif note, dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2009/553, par. 8), que les premiers pas faits dans la bonne direction étaient plutôt précaires et ne pouvaient pas être considérés avec certitude comme suffisants pour créer les conditions de l'achèvement de la tâche de la Mission avant la fin du mandat actuel. Les crédits demandés pour 2010, d'un montant de 16 742 900 dollars, permettraient à la Mission de poursuivre ses activités, si le Conseil en décide ainsi, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et de financer sa phase de liquidation, d'août à novembre 2010 (A/64/349/Add.3, par. 189).

117. Il est proposé de créer trois postes de chauffeur (recruté sur le plan national), à compter d'août 2009 (ibid., tableau suivant le paragraphe 194). Le Secrétaire général explique cet accroissement de la demande de services de chauffeur par le fait que, depuis la fermeture des bureaux régionaux, en 2008, tout l'appui aux lieux de cantonnement doit être assuré à partir de Katmandou, ce qui s'ajoute au fait que la Mission ne dispose que d'un aéronef (ibid., par. 195). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création des trois postes en question.**

118. Un montant de 396 100 dollars est prévu pour les voyages, ce qui représente une hausse de 145 300 dollars principalement imputable à la formation prévue en

matière de sécurité et au perfectionnement du personnel. Vu que le mandat de la Mission doit expirer, le Comité consultatif recommande de réduire ce montant à 325 000 dollars.

119. Le montant de 628 000 dollars prévu pour 2010 à la rubrique Informatique est en hausse de 339 000 dollars par rapport au crédit de 289 000 dollars ouvert pour 2009. Il a été indiqué au Comité consultatif que 259 800 dollars étaient demandés pour l'achat de matériel destiné à remplacer cinq serveurs et deux commutateurs, ainsi que des blocs d'alimentation ininterrompible supplémentaires, et à optimiser le réseau étendu. **Vu que le mandat de la Mission doit expirer, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver la dépense de 259 800 dollars pour l'achat de matériel de remplacement.**

10. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

120. Le Coordonnateur spécial pour le Liban représente le Secrétaire général dans les relations avec le Gouvernement libanais, tous les partis politiques et les diplomates en poste au Liban, et coordonne les activités de l'équipe de pays des Nations Unies; en coordination avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, il établit les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. En 2009, le Bureau du Coordonnateur spécial a créé quatre groupes de travail pour établir un plan directeur et un plan d'action concernant respectivement les droits de l'homme, les élections et la gouvernance, la situation des Palestiniens au Liban et la gestion des frontières. Des élections parlementaires se sont déroulées au Liban le 7 juin 2009 et, comme le prévoit l'Accord de Doha, un dialogue national sans exclusive a été lancé. Le Comité consultatif note que l'étendue des fonctions du Coordonnateur spécial s'est élargie et qu'il poursuit sa coopération avec les autres entités, notamment avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et le PNUD. Par ailleurs, le Département de l'appui aux missions fournit au Bureau du Coordonnateur spécial un appui administratif et logistique tandis que le PNUD, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) lui fournissent sur le terrain un appui financier, administratif, logistique et médical, ainsi que sur le plan du personnel et de la sécurité (A/63/349/Add.3, par. 199 à 210).

121. Le montant net des prévisions de dépenses relatives au Bureau du Coordonnateur spécial s'établit à 8 405 800 dollars pour 2010 (montant brut : 9 520 000 dollars), soit une augmentation de 1 686 000 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2009. Cette augmentation, due essentiellement aux dépenses relatives au personnel civil correspondant à 82 postes (22 postes de personnel international et 60 postes de personnel recruté sur le plan national), d'un montant de 5 969 600 dollars (soit une augmentation de 716 700 dollars), s'explique par l'évolution des coûts salariaux standard pour le personnel international et les traitements, les autres dépenses de personnel et les heures supplémentaires pour le personnel recruté sur le plan national, ainsi que par les modifications du tableau d'effectifs ci-après :

a) Le reclassement à P-4 d'un poste P-3 d'assistant spécial du Coordonnateur spécial dont le titulaire aide le Coordonnateur spécial à assurer la gestion fonctionnelle et administrative du secrétariat, entretenant d'étroites relations

de travail avec les responsables des institutions nationales, les partis politiques, les organisations de la société civile et les milieux religieux [ibid., par. 219 a)];

b) La conversion d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) en poste de coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) dont le titulaire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies [ibid., par. 219 b)];

c) La conversion de deux postes d'agent de sécurité (niveau local) en : i) un poste d'assistant informatique et communications (niveau local) dont le titulaire sera chargé de l'infrastructure informatique et télématique du Bureau; ii) un poste d'assistant administratif (niveau local) dont le titulaire assurera l'appui administratif de l'unité de sécurité [ibid., par. 219 c)];

d) La création d'un poste d'assistant (gestion des installations) (niveau local) dont le titulaire assurera l'entretien des nouveaux locaux occupés par le Bureau [ibid., par. 219 d)].

122. Le Comité consultatif recommande l'approbation des modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

123. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles (2 436 200 dollars) représente une augmentation de 966 300 dollars, due essentiellement à l'accroissement des dépenses au titre des communications (460 700 dollars) qu'exige le plan d'établissement d'une liaison directe avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, comme l'a recommandé la FINUL pour des raisons de sécurité. Des dépenses supplémentaires sont également prévues au titre des installations et infrastructures (381 000 dollars) en rapport avec les frais du déménagement des bureaux du Coordonnateur spécial en mai 2009.

IV. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

124. Par sa résolution 1868 (2009) du 23 mars 2009, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 23 mars 2010. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (A/64/349/Add.4), le projet de budget pour 2010 vise à permettre à la Mission de fournir l'appui nécessaire conformément aux priorités fixées dans la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité et à la Conférence internationale tenue à Paris en juin 2008 ainsi qu'aux éléments essentiels recensés à la Conférence internationale sur l'Afghanistan tenue à La Haye le 31 mars 2009. Selon le Secrétaire général, la MANUA doit ainsi renforcer sa capacité de coordonner les activités d'assistance et continuer à aider le Gouvernement afghan à déterminer les lacunes et à trouver les donateurs qui contribueront à les combler; son rôle est de mobiliser les Afghans et leurs partenaires internationaux avec l'appui de toutes les compétences disponibles au sein du système des Nations Unies et de mener une action de sensibilisation politique et de promouvoir l'application de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan grâce à une présence renforcée et élargie dans tout le pays.

125. Au paragraphe 6 de sa résolution 1868 (2009), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importe de renforcer et d'élargir la présence de la MANUA et des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les provinces et a

encouragé le Secrétaire général à poursuivre les efforts engagés en vue de prendre les dispositions voulues pour régler les problèmes de sécurité associés au renforcement et à l'élargissement de cette présence. À cet égard, le Secrétaire général indique dans le rapport contenant le budget pour 2010 (A/64/349/Add.4) que 8 bureaux de région et 12 bureaux de province sont actuellement opérationnels, tandis que les 3 bureaux de province prévus au budget de 2009 vont bientôt être ouverts à Lashkar Gah, Ghazni et Farah et que six nouveaux bureaux, prévus au budget de 2010, vont être installés dans les provinces suivantes de Paktika, Laghman, Panshir, Takhar et Jawzjan (ibid., par. 6). Le rapport indique en outre que trois des bureaux de province (Panshir, Jawzjan et Takhar) devraient ouvrir pendant le quatrième trimestre de 2009, étant donné que la situation en matière de sécurité dans ces provinces est relativement stable et que des locaux à louer sont disponibles; les trois autres ouvriraient en 2010 (ibid., par. 265 à 267), ce qui porterait le nombre total des bureaux de province à 21.

126. Le Comité consultatif a été informé que l'ouverture d'un des bureaux prévus au budget de 2009 a été retardée pour des raisons de sécurité. Le Comité ayant demandé des précisions, des dates butoir actualisées lui ont été fournies comme suit :

- a) Les bureaux de province de Jawzjan, Farah et Takhar devraient ouvrir le 30 novembre, le 15 décembre et le 31 décembre 2009, respectivement;
- b) L'ouverture du bureau de Ghazni est prévue le 31 janvier 2010;
- c) Les bureaux de Logar, Laghman, Paktika et Panshir devraient ouvrir entre mars et août 2010;
- d) L'ouverture du bureau de Lashkar Gah, prévue initialement pour juin 2010, est en suspens car il reste encore à trouver des locaux et à actualiser l'évaluation des conditions de sécurité.

127. L'élargissement proposé de la présence de la Mission s'accompagne d'un accroissement des effectifs proposés pour renforcer les bureaux de région et de province existants, de la dotation en effectifs des nouveaux bureaux de province ainsi que du personnel d'appui nécessaire et d'une augmentation des dépenses opérationnelles et en matière de sécurité. Dans ce contexte, le Comité consultatif note que l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan, en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité, a élaboré un projet (« Vide sécuritaire ») en vue de renforcer la sécurité de tout le personnel des Nations Unies déployé dans le pays en aidant le Gouvernement afghan à mettre en place un dispositif de sécurité adéquat qui fournira des services de protection à la Mission et aux organismes des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions. En attendant que ce projet soit mené à terme, des gardes armés et des agents de sécurité internationaux sont ou seront déployés dans divers sites (voir également par. 130 et 150). En outre, le Comité note qu'à la suite de l'attentat à l'explosif survenu à Kaboul le 28 octobre 2009, un examen des conditions et du dispositif de sécurité a été lancé. Le Comité a été informé qu'il serait tenu au courant des résultats de tout examen de la situation en matière de sécurité.

128. Le tableau suivant donne une ventilation des prévisions de dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 et le montant estimatif des dépenses de la MANUA pour 2010, ce qui permet de comparer les prévisions de dépenses pour 2010 et le budget approuvé pour 2009.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	2 266,1	2 136,3	129,8	1 578,5	–	1 225,7	352,8
Personnel civil	128 688,8	132 955,9	(4 267,1)	105 778,3	–	72 373,8	33 404,5
Dépenses opérationnelles	112 939,8	121 501,5	(8 561,7)	134 587,5	33 604,8	81 339,3	53 248,2
Total	243 894,7	256 593,7	(12 699,0)	241 944,3	33 604,8	154 938,8	87 005,5

129. Le Comité consultatif note que le montant des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 est estimé à 256 593 700 dollars, contre des crédits ouverts d'un montant de 243 894 700 dollars. Le dépassement prévu (12 699 000 dollars) s'explique principalement par les dépenses supplémentaires au titre des rubriques ci-après :

a) Transports aériens (7 191 300 dollars), du fait principalement des heures de vol supplémentaires nécessaires à cause des problèmes de sécurité liés à la circulation routière;

b) Installations et infrastructures (1 625 500 dollars), du fait de dépenses imprévues occasionnées par le déploiement de personnel de sécurité supplémentaire en raison de la détérioration des conditions de sécurité;

c) Dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national (2 485 100 dollars), en raison de taux de vacance de postes plus faibles que les taux inscrits au budget (un taux prévu de 20 % contre le taux inscrit au budget de 22 % en 2008 et de 15 % en 2009), de l'augmentation des traitements locaux en 2009 et de la révision des primes de risque à compter du 1^{er} mars 2009;

d) Dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international (1 886 700 dollars), en raison de taux de vacance de postes plus faibles que les taux inscrits au budget (un taux prévu de 20 % contre le taux inscrit au budget de 25 % en 2008 et de 26 % en 2009).

130. On trouvera à la section IV du rapport du Secrétaire général des informations concernant les dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009. Le montant net des prévisions de dépenses de la MANUA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 est estimé à 241 944 300 dollars (montant brut : 256 579 500 dollars). L'augmentation de 87 005 500 dollars (soit 56 %) par rapport au budget approuvé pour 2009 (154 938 800 dollars) est due essentiellement à la proposition de créer 818 nouveaux postes; aux coûts associés à l'ouverture de six bureaux de province supplémentaires; à la mise en œuvre du projet « Vide sécuritaire » et au déploiement d'agents de sécurité supplémentaires dans tous les sites de la Mission en raison de l'aggravation de l'insécurité dans le pays; à la proposition de renforcer la flotte aérienne de la Mission et la prise en compte des dépenses opérationnelles connexes; et à la proposition de lancer des projets à effet rapide dans les régions et provinces où la Mission est ou sera présente.

131. Le Comité consultatif note que vu l'accroissement proposé des ressources requises, les moyens dont dispose la Mission pour s'acquitter de ses fonctions en évolution auront considérablement augmenté. Étant donné l'importance de cet accroissement, le Comité insiste sur le fait qu'à l'avenir, les documents budgétaires doivent présenter plus systématiquement et clairement des informations précises sur les résultats obtenus et les conditions à remplir pour assurer une utilisation efficace des ressources demandées pour réaliser les objectifs fixés. Les demandes de ressources devraient être étayées par des justificatifs clairs indiquant comment les moyens existants doivent être complétés.

132. Le Comité consultatif rappelle que la MANUA a une structure à deux composantes [composante I (affaires politiques) et composante II (secours, relèvement et reconstruction)], sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, et que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des secours, du relèvement et de la reconstruction, qui dirige la composante II, exerce aussi les fonctions de Coordonnateur résident et de Coordonnateur de l'action humanitaire. L'organigramme figure en annexe au rapport du Secrétaire général.

133. Pour permettre à la Mission de mettre en œuvre les priorités résumées aux paragraphes 124 et 125 ci-dessus, le Secrétaire général a notamment proposé les changements suivants pour 2010 : renforcer les capacités actuelles des bureaux de région et de province et doter en effectifs les six nouveaux bureaux de province proposés (585 postes supplémentaires sur les 818 proposés); renforcer la Section de la sécurité au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; et créer une nouvelle Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants au sein de la composante I. Au titre de la composante II, il est notamment proposé de renforcer la capacité du Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et du Groupe de coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide et de créer un nouveau Groupe de la protection de l'enfance. Par ailleurs, étant donné que les activités des bureaux de province sont appelées à s'étendre, il est proposé de renforcer les moyens d'appui à la Mission en la dotant d'effectifs supplémentaires, y compris par la création d'une nouvelle Section des opérations aériennes, à la suite d'un examen du programme des opérations aériennes de la Mission. En outre, deux bureaux de liaison continueront de fonctionner à Islamabad et à Téhéran, tout comme un bureau de soutien logistique à Doubaï.

134. Le Comité consultatif rappelle que lors de la présentation du budget pour 2009, il avait été informé qu'il était jugé essentiel de recommander qu'un expert de la lutte contre les stupéfiants du niveau D-2 soit affecté à la MANUA, de manière que le pouvoir de mobilisation de la Mission soit dûment étayé par les compétences du niveau requis (A/63/593, par. 113). Présenté comme une nécessité urgente à l'époque, le Comité a été informé pendant ses auditions sur le projet de budget pour 2010 qu'en consultation avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, il avait été décidé ultérieurement, compte tenu de la situation dans la zone de la Mission et de la position du bureau de l'Office en Afghanistan, que le concept de la fonction avait changé. En conséquence, le poste D-2 inscrit au budget n'a jamais été pourvu. Comme il est indiqué ci-dessus, la nouvelle Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants, qu'il est proposé de créer au sein de la composante I, regrouperait les services existants de la composante I et le Groupe de

la lutte contre les stupéfiants relevant de la composante II, leurs tâches et responsabilités étant jugées intimement liées, ce qui permettra d'aborder leur travail de manière coordonnée, d'améliorer le partage et l'analyse de l'information et de renforcer le dialogue avec les homologues nationaux et internationaux. Il a donc été proposé que le titulaire du poste de conseiller pour la lutte contre les stupéfiants (D-2) approuvé en 2009 exerce les fonctions de Directeur de la Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants (A/64/349/Add.4, par. 88 à 90).

135. Le Comité consultatif n'a pas d'objection contre la réorganisation proposée ou la création de la nouvelle Division. La Mission doit néanmoins veiller à assurer la direction de la lutte contre les stupéfiants. Le Comité rappelle que dans le projet de budget de la MANUA pour 2009, une restructuration profonde avait été proposée et des effectifs supplémentaires approuvés, dont 368 postes supplémentaires pour les bureaux de région et de province. Il réaffirme qu'une analyse de la manière dont les effectifs supplémentaires approuvés et la réorganisation de la Mission auront contribué à l'exécution de son mandat doit être réalisée (voir A/63/593, par. 129). La Mission devrait donner suite à cette demande dans le projet de budget pour 2011, en indiquant par ailleurs les moyens et les ressources supplémentaires à dégager pour 2010.

136. Le Comité consultatif reconnaît que la MANUA doit répondre aux priorités énoncées aux paragraphes 124 et 125 ci-dessus. Il est également conscient des conditions de sécurité difficiles dans lesquelles la Mission mène ses activités. Il souligne la nécessité d'une planification réaliste de l'expansion des opérations de la Mission. Il appelle l'attention sur les problèmes de gestion inhérents aux deux actions envisagées simultanément, à savoir l'élargissement de la présence de la Mission et son renforcement dans les lieux où elle est déjà présente. L'expansion des bureaux de région et de province devrait se fonder sur les enseignements tirés de l'expérience acquise.

137. En formulant ses recommandations concernant les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles de la Mission pour 2010, le Comité consultatif a tenu compte de la situation en matière de sécurité et de la possibilité que des retards soient accusés dans la mise en œuvre du plan de travail opérationnel, dans le déploiement des effectifs proposés dans les bureaux de région et de province ou pour ce qui est du respect des calendriers prévus. En outre, comme il est indiqué au paragraphe 127 ci-dessus, le dispositif de sécurité de la MANUA est à l'examen, à la suite de l'attentat à l'explosif survenu à Kaboul le 28 octobre 2009. Le Comité consultatif recommande par conséquent à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de lui présenter, pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatrième session, un rapport intérimaire permettant d'évaluer l'état d'avancement des plans opérationnels.

138. Compte tenu de ce qui précède et de l'expérience acquise à ce jour s'agissant de la mise en service de nouveaux bureaux de province, le Comité consultatif recommande, pour 2010, de prévoir deux tiers des ressources en personnel et autres demandées pour les six nouveaux bureaux de province. Si l'élargissement se faisait à un rythme plus rapide, le Secrétaire général devrait faire état des ressources supplémentaires nécessaires dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

Militaires et personnel de police

139. Le montant proposé au titre de cette rubrique pour 2010 (1 578 500 dollars) représente une augmentation de 352 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2009 (1 225 700 dollars). Il permettra de financer les dépenses liées au déploiement d'un conseiller militaire, de 27 officiers de liaison et de 8 conseillers de police. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 % pour les observateurs militaires et de 20 % pour la police civile. L'augmentation des dépenses s'explique par l'accroissement proposé du nombre d'officiers de liaison, qui passe de 19 en 2009 à 27 en 2010, afin de permettre le déploiement d'officiers supplémentaires dans chacun des bureaux de région existants sur le terrain, ainsi que par l'application d'un taux de vacance de postes de 20 % aux dépenses relatives aux conseillers de la police civile, contre 25 % en 2009. **Compte tenu des observations formulées aux paragraphes 136 à 138 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour les militaires et le personnel de police pour 2010, ajustées d'un taux de vacance de postes de 18 % pour les officiers de liaison au lieu des 15 % proposés dans le budget.**

Personnel civil

140. Le tableau ci-après fait un récapitulatif des postes approuvés pour la Mission, des postes vacants au 31 octobre 2009 et des postes proposés par le Secrétaire général pour 2010.

	Postes	Classe
Postes approuvés pour 2009	2 023	1 SGA; 2 SSG; 4 D-2; 8 D-1; 27 P-5; 87 P-4; 96 P-3; 57 P-2; 123 SM; 1 G(1°C); 19 G(AC); 230 AN; 1 309 AL; 59 VNU
Postes vacants au 31 octobre 2009 ^a	350	1 D-2; 5 D-1; 5 P-5; 20 P-4; 28 P-3; 14 P-2; 21 SM; 57 AN; 194 AL; 5 VNU
Postes proposés pour 2010	2 841	1 SGA; 2 SSG; 4 D-2; 16 D-1; 25 P-5; 129 P-4; 126 P-3; 68 P-2; 200 SM; 315 AN; 1,874 AL; 81 VNU
Nouveaux postes ^b	840	8 D-1; 42 P-4; 30 P-3; 11 P-2; 77 SM; 85 AN; 565 AL; 22 VNU
Conversions ^c	20	1 G(1°C) et 19 G(1°C/AC) en SM
Suppression ^d	1	1 AN
Redéploiement	51	1 D-2; 2 P-4; 3 P-3; 1 P-2; 6 SM; 7 AN; 27 AL; 4 VNU
Reclassement	12	4 P-5 à D-1; 4 P-4 à P-5; 2 P-3 à P-4; 2 P-2 à P-3

^a Y compris 97 postes faisant actuellement l'objet de recrutement.

^b Représente l'augmentation en valeur brute, dont 20 postes d'agent des services généraux convertis en postes d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions de service et 2 postes qu'il est proposé de reclasser de P-5 à D-1.

^c Comme suite à l'adoption de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

^d À la Section des achats.

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G = agent des services généraux; G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local; ASS = agent du Service de sécurité; VNU = Volontaire des Nations Unies.

141. L'effectif proposé pour 2010 comprend 2 841 postes, dont 571 postes de personnel recruté sur le plan international (371 administrateurs et 200 agents du Service mobile), 2 189 postes de personnel recruté sur le plan national (315 administrateurs et 1 874 agents locaux) et 81 postes de Volontaire des Nations Unies. Il représente une augmentation nette de 818 postes, soit 146 postes de personnel recruté sur le plan international (89 administrateurs et 77 agents du Service mobile), 650 postes de personnel recruté sur le plan national (85 administrateurs et 565 agents locaux) et 22 postes de Volontaire des Nations Unies, par rapport à l'effectif approuvé pour 2009. Le Comité note que 585 des postes supplémentaires demandés (66 postes d'agent recruté sur le plan international, 512 d'agent recruté sur le plan national et 7 postes de Volontaire des Nations Unies) serviront à renforcer les bureaux de région et de province, dans le cadre de l'élargissement de la présence de la MANUA dans les provinces, en vue de la réalisation des activités indiquées au paragraphe 270 du rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.4). Les modifications du tableau d'effectifs proposées comprennent aussi la conversion de 20 postes d'agent des services généraux en poste d'agent du Service mobile, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions de service, le redéploiement de 51 postes existants et le reclassement de 12 postes existants. On trouvera aux tableaux 4, 5 et 6 du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des changements proposés.

142. Le montant prévu au titre du personnel civil s'établit à 105 778 300 dollars. La progression nette des ressources demandées (33 404 500 dollars) s'explique par la création proposée de 818 postes, par l'effet de l'harmonisation des indemnités décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250, qui est en partie compensée par la suppression du versement de l'indemnité de subsistance (missions), les augmentations prévues pour les traitements locaux; et une augmentation du montant des dépenses afférentes à chaque Volontaire des Nations Unies (A/64/349/Add.4, par. 289, 292 et 295). Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national et de 20 % pour les Volontaires des Nations Unies, ainsi que de la prime de risque (A/64/349/Add.4, par. 287, 288 et 291).

Observations et recommandations concernant les postes

143. Le Secrétaire général décrit les modifications qu'il propose d'apporter au tableau d'effectifs pour 2010 aux paragraphes 32 à 281 de son rapport; les organigrammes faisant apparaître les postes de temporaire existants et ceux dont la création est proposée, ainsi que les transferts et les reclassements, figurent dans une annexe à ce rapport (A/64/349/Add.4). Le Comité consultatif a joint au présent document un récapitulatif des modifications qu'il est prévu d'apporter au tableau d'effectifs de la MANUA pour 2010, indiquant les unités administratives actuelles et proposées, ainsi que les créations, transferts et reclassements de postes de temporaire (voir annexe IV).

144. Des renseignements sur les effectifs proposés pour les bureaux de région et les bureaux de province figurent aux paragraphes 241 à 281 du rapport du Secrétaire général et dans l'annexe IV au présent rapport, y compris sur les effectifs supplémentaires proposés pour les bureaux de région (104 postes) et les bureaux de province (481). Le Comité consultatif constate que le nombre des postes varie

légèrement d'un bureau à l'autre (d'une région à l'autre). Il a été informé que les différences tenaient essentiellement au nombre de gardes de sécurité nécessaires. Les bureaux régionaux comptent entre 99 et 107 agents. Un tableau d'effectifs modèle de 102 postes de temporaire se décomposerait en 39 postes des services fonctionnels, 21 postes de sécurité et 42 postes d'appui à la mission. Les bureaux de province comptent entre 43 et 47 agents, avec un tableau type de 44 postes de temporaire se décomposant en 12 postes des services fonctionnels, 19 postes de sécurité et 13 postes d'appui à la mission. **Le Comité consultatif insiste pour que les circonstances et conditions particulières des différentes régions et provinces soient bien prises en considération.**

145. Le Comité consultatif relève qu'il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 les sept postes de temporaire de chef de bureau régional existants parce que les attributions et responsabilités de leurs titulaires devraient se multiplier avec l'augmentation du nombre des bureaux de province; le poste de temporaire destiné au chef du bureau de Kandahar a d'ailleurs été approuvé à la classe D-1. Pour les bureaux de province, il est proposé de créer 21 nouveaux postes de temporaire de directeur à la classe P-4, l'expérience ayant montré que les administrateurs recrutés sur le plan national à ces postes n'étaient pas considérés comme impartiaux et que les agents recrutés à la classe P-3 étaient jugés insuffisamment expérimentés. Le Comité relève en outre qu'il est désormais proposé d'affecter aux unités fonctionnelles des bureaux de province trois agents recrutés sur le plan international, pour donner suite à la politique de relève adoptée par la Mission, en vue d'assurer la présence d'un fonctionnaire international à tous moments, au lieu des deux postes d'agent recruté sur le plan international prévus dans le projet de budget pour 2009 (voir A/64/349/Add.4, par. 280).

146. **Compte tenu des remarques et observations qu'il a formulées aux paragraphes 135 à 138, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter le tableau d'effectif de la MANUA proposé par le Secrétaire général pour 2010, qui figure à l'annexe IV du présent rapport, ainsi que les transferts prévus. N'étant pas convaincu par les arguments avancés aux paragraphes 247 et 248 du rapport du Secrétaire général pour le reclassement des postes de temporaire de directeur de bureau régional à la classe D-1, il recommande le maintien de ces postes à la classe P-5, en attendant que l'expérience acquise procure de plus amples données pour définir les besoins liés à la création de nouveaux bureaux de province. Le Comité recommande d'approuver les autres reclassements proposés (à savoir 2 P-2 à P-3, 2 P-3 à P-4 et 4 P-4 à P-5, comme il ressort du tableau 6 du document A/64/349/Add.4).**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

147. Le tableau ci-après donne la ventilation des dépenses opérationnelles engagées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (montant estimatif par catégorie de dépenses), ainsi qu'une comparaison avec les dépenses prévues pour 2010 et les ressources approuvées pour 2009.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non renouvelables Total	Budget approuvé pour 2009	Variation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Consultants et experts	427,4	427,4	–	1 261,2	–	213,7	1 047,5
Voyages	2 688,3	3 132,8	(444,5)	3 015,8	–	1 628,3	1 387,5
Installations et infrastructures	26 430,7	28 056,2	(1 625,5)	40 509,8	6 593,7	17 834,8	22 675,0
Transports terrestres	31 586,7	31 294,7	292,0	21 810,3	19 520,1	26 503,0	(4 692,7)
Transports aériens	37 525,8	44 717,1	(7 191,3)	50 586,0	32,1	25 489,4	25 096,6
Communications	6 592,3	6 241,9	350,4	6 930,2	3 370,0	4 334,8	2 595,4
Informatique	4 797,0	4 797,0	–	5 531,2	3 538,7	3 310,5	2 220,7
Services médicaux	787,7	730,5	57,2	819,2	146,2	499,4	319,8
Fournitures, services et matériel divers	2 103,9	2 103,9	–	2 423,8	404,0	1 525,4	898,4
Projets à effet rapide	–	–	–	1 700,0	–	–	1 700,0
Total	112 939,8	121 501,5	(8 561,7)	134 587,5	33 604,8	81 339,3	53 248,2

148. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles engagées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 s'élève à 121 501 500 dollars, alors que le montant des crédits ouverts pour la période s'établissait à 112 939 800 dollars. Le Comité consultatif note que ce dépassement (8 561 700 dollars) tient essentiellement aux dépenses engagées au titre des voyages (7 191 300 dollars) et des installations et infrastructures (1 625 500 dollars).

149. Le montant des ressources demandées pour 2010 (134 587 500 dollars) affiche une augmentation nette de 53 248 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2009. Cette progression tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des transports aériens (25 096 600 dollars) et des installations et infrastructures (22 675 000 dollars) compte tenu de la proposition d'élargir la présence de la Mission dans les provinces. **Au paragraphe 138, le Comité consultatif a fait une recommandation sur les ressources en personnel et autres ressources se rapportant aux nouveaux bureaux de province, qui devrait influencer sur le montant total des dépenses opérationnelles prévues.**

150. Le montant demandé pour les transports aériens (50 568 000 dollars) devrait couvrir les frais d'affrètement et d'exploitation d'une flotte composée de 4 avions et de 6 hélicoptères, ainsi que le coût des transports assurés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et les dépenses opérationnelles connexes (A/64/349/Add.4, par. 311 à 315). La hausse de 25 096 600 dollars s'expliquerait essentiellement par l'acquisition d'un avion et de deux hélicoptères supplémentaires et les dépenses connexes, compte tenu de la présence élargie de la Mission dans les provinces, par l'utilisation accrue des transports aériens en raison de la dégradation des conditions de sécurité qui entrave les déplacements du personnel par la route, et par la nécessité de disposer des moyens d'assurer les évacuation sanitaires et le transport de marchandises. **Eu égard aux observations qu'il a formulées aux**

paragraphes 136 à 138 du présent rapport et des retards qui pourraient accompagner l'ouverture des nouveaux bureaux de province, le Comité consultatif recommande d'ajuster le montant des dépenses afférentes aux deux hélicoptères supplémentaires en anticipant un retard de quatre mois, et de modifier en conséquence les ressources et coûts connexes.

151. Le montant demandé au titre des installations et des infrastructures (40 509 800 dollars) est en hausse de 22 675 000 dollars par rapport au crédit approuvé pour 2009, du fait essentiellement de l'ouverture escomptée de six nouveaux bureaux de province et des dépenses de sécurité correspondantes. La ventilation des ressources correspondantes figurent aux alinéas a) à m) du paragraphe 304 du rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.4). Ces ressources serviront notamment à couvrir des dépenses non renouvelables concernant l'achat d'installations préfabriquées pour les espaces à usage de bureaux et logements nécessaires en raison de l'implantation de la Mission dans de nouvelles provinces (6 593 700 dollars); l'achat de divers types de matériel, dont du matériel de sécurité et de sûreté (3 526 300 dollars); des services de sécurité (16 062 900 dollars); la location de locaux (3 697 800 dollars); des services d'entretien, de nettoyage et d'élimination des déchets (1 110 700 dollars); des services de construction (3 909 000 dollars); l'achat de fournitures d'entretien et de fournitures électriques (864 000 dollars); et le coût des carburants et lubrifiants (5 048 600 dollars).

152. Le montant demandé pour les transports terrestres (21 810 300 dollars) est en diminution de 4 692 700 dollars en raison de l'achat d'un nombre moindre de véhicules blindés par rapport à 2009. Cependant, les ressources prévues serviront à couvrir des dépenses non renouvelables d'un montant de 19 520 100 dollars pour l'achat de 137 véhicules blindés et le remplacement de 32, y compris les frais de transport pour 2010. Le Comité consultatif rappelle qu'en raison des conditions de sécurité dans le pays, et suivant la recommandation issue d'une évaluation spéciale des risques faite par le Département de la sûreté et de la sécurité, un programme a été mis en train pour remplacer tous les véhicules de transport de personnel par des véhicules blindés, sur une période de trois ans (2008-2010). Il a été informé que 69 véhicules blindés avaient été commandés dans le cadre du budget de 2008, dont 38 avaient été réceptionnés (la livraison des 31 véhicules restants ayant été reportée à l'année suivante). En 2009, des crédits ont été approuvés pour l'acquisition de 177 véhicules blindés, dont 144 ont fait l'objet d'une demande d'achat. Sur les autres véhicules prévus en 2008 et 2009, 52 ont été réceptionnés et des préparatifs sont en cours pour l'expédition de 22 autres; les véhicules restants devraient arriver dans la zone de la mission d'ici mars 2010. Le Comité a également appris que les problèmes rencontrés en 2009 dans l'exécution des deux contrats-cadres correspondants avaient été réglés et qu'entre 25 et 30 véhicules seraient livrés chaque mois en 2010, y compris les véhicules dont l'achat doit être effectué cette année-là. **Vu l'importance d'utiliser des véhicules blindés pour assurer la sécurité du fonctionnement de la Mission, le Comité consultatif recommande instamment de veiller à la bonne application des arrangements contractuels. Des renseignements sur la question devraient être présentés dans le rapport demandé plus haut (par. 137).**

153. Les montants demandés au titre des transmissions et de l'informatique s'élèvent à 6 930 200 dollars et 5 531 200 dollars, respectivement. Les augmentations apparaissant dans les deux cas (2 595 400 dollars et 2 220 700 dollars, respectivement) s'expliquent par l'exécution du programme de

remplacement du matériel ainsi que par l'achat de matériel supplémentaire pour appuyer la mise en place de nouveaux bureaux de province.

154. Le montant estimatif des dépenses afférentes aux voyages pour 2010 (3 015 800 dollars) est en hausse de 1 387 500 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2009. Il comprend le coût des voyages liés à la formation (1 493 500 dollars) et celui des autres voyages autorisés (78 000 dollars pour les déplacements à l'intérieur de la zone de la mission et 804 300 dollars pour les déplacements à l'extérieur). La progression des ressources demandées s'explique par l'augmentation des déplacements que le Représentant spécial et ses adjoints devront effectuer dans le cadre des nouveaux domaines d'action prioritaires, les voyages au titre de la participation aux stages prévus dans le programme de formation pour 2010, et les activités de coordination et d'appui nécessaires pour les nouveaux bureaux de province.

155. Le Comité consultatif relève qu'un montant de 1,7 million de dollars est demandé pour les projets à effet rapide. La forme que ces projets prendront est décrite au paragraphe 329 du rapport du Secrétaire général. S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'un montant de 499 000 dollars avait été prévu lors de la création de la Mission et que le financement de projets à effet rapide était jugé d'autant plus nécessaire que la MANUA avait élargi sa présence et comptait continuer à le faire en 2010. Les projets à effet rapide ont pour objet de combler les lacunes des programmes mis en œuvre par l'équipe de pays des Nations Unies, d'autres partenaires internationaux du développement ou le Gouvernement. De plus, pour que les projets ne se chevauchent pas, leur sélection et leur exécution s'effectueront en concertation avec les organismes des Nations Unies, grâce à la participation d'un représentant du bureau du Coordonnateur résident aux travaux de la commission d'examen qui sera mise en place pour superviser le choix et le suivi des projets. **Le Comité consultatif ne voit pas d'inconvénient à ce que le dispositif des projets à effet rapide – couramment utilisé dans le cadre des opérations de maintien de la paix – soit mis à contribution compte tenu du fait que la Mission doit étendre ses opérations à des régions du pays qui ne sont pas bien desservies par d'autres entités. Il recommande en conséquence d'approuver les ressources demandées pour 2010.**

V. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

156. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans sa résolution 1546 (2004), puis l'a actualisé et élargi dans sa résolution 1770 (2007) et prorogé dans ses résolutions 1830 (2008) et 1883 (2009). Le mandat de la Mission, qui a été prorogé le plus récemment dans la résolution 1883 (2009), court jusqu'au 7 août 2010.

157. Aux paragraphes 2 à 10 de son rapport (A/64/349/Add.5), le Secrétaire général présente les activités envisagées pour la MANUI en 2010. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 11 novembre 2009 (S/2009/585), il fait le point des activités menées par l'Organisation en Iraq, en présentant notamment l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité et les activités de la MANUI.

158. Aux paragraphes 11 à 18 de son rapport (A/64/349/Add.5), le Secrétaire général présente les résultats obtenus par la Mission en 2008-2009. Le montant estimatif des dépenses engagées pendant cette période s'élève à 255 615 200

dollars, avec un solde non utilisé devant atteindre 10,2 millions de dollars, qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- a) Coût moindre des services d'appui logistique et systèmes de survie destinés au contingent des gardes;
- b) Déploiement restreint du personnel civil en Iraq en raison des conditions de sécurité;
- c) Report du déploiement des deux hélicoptères prévus;
- d) Report des déploiements à Bassorah, Ramadi, Najaf et Mossoul (d'où des dépenses moindres au titre des travaux de transformation des locaux, des installations de sécurité, des services de sécurité et d'entretien, des services collectifs de distribution et des loyers).

159. Cependant, les économies susmentionnées ont été partiellement annulées par les dépenses au titre du personnel civil du fait que le taux d'occupation des postes a été plus important que celui retenu dans le budget; ainsi que par la hausse des tarifs aériens; l'augmentation du nombre de programmes de formation obligatoires; le coût supérieur aux prévisions du matériel de transmissions et l'augmentation des dépenses liées au programme de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité.

160. Le Comité consultatif a été informé que la MANUI bénéficiait actuellement de systèmes de survie, de services de sécurité, de services liés aux transmissions, de services médicaux et de services de transport assurés par le Gouvernement des États-Unis et que, en 2010, avec le retrait prévu des troupes internationales d'Iraq, la Mission s'emploierait à fonctionner de manière plus autonome en vue d'accomplir les missions qui lui ont été confiées dans l'ensemble du pays. À cette fin, la MANUI compte prendre plusieurs mesures pour renforcer les capacités de son Service de la sûreté et de la sécurité. Elle compte également déployer deux hélicoptères, qui s'ajouteront à l'avion dont elle dispose depuis 2008, et jouir ainsi d'une plus grande autonomie pour mener ses opérations aériennes. **Le Comité consultatif insiste sur la nécessité de garder à l'examen l'impact du retrait envisagé des troupes internationales, y compris les éventuelles incidences financières pour l'Organisation.**

161. Au paragraphe 3 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'en 2010 la présence de la MANUI en Iraq sera constituée des bureaux consolidés des Nations Unies à Bagdad et à Erbil et des présences de la Mission à Kirkouk, Bassorah, Mossoul, Ramadi et Najaf. Le Comité consultatif s'étant renseigné à ce sujet, il lui a été précisé que par bureaux « consolidés » on entendait le « renforcement » de la présence de l'Organisation dans les zones visées.

162. Comme indiqué au paragraphe 9 du rapport, l'ONU pourrait être davantage sollicitée et amenée à élargir ses activités de facilitation politique en Iraq, notamment en ce qui concerne les frontières internes contestées et la réforme constitutionnelle. Parmi les principales échéances électorales de 2010 figurent les élections parlementaires qui auront lieu au début de l'année, et plusieurs référendums.

163. Le tableau ci-après donne la ventilation des dépenses engagées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (montant estimatif par catégorie de dépenses) et les

prévisions de dépenses de la MANUI pour 2010, ainsi qu'une comparaison entre les ressources demandées pour 2010 et les ressources approuvées pour 2009.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010			Comparaison 2009-2010
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Budget approuvé pour 2009 (6)	Variation (7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	26 305,1	23 009,1	3 296,0	14 513,7	–	14 146,6	370,1
Personnel civil	148 139,0	145 254,6	2 884,4	68 699,4	–	80 894,8	(12 195,4)
Dépenses opérationnelles	91 395,0	87 351,5	4 043,5	75 776,2	14 777,5	53 893,4	21 882,9
Total	265 839,1	255 615,2	10 223,9	158 989,3	14 775,5	148 931,8	10 057,6

164. Les prévisions de dépenses pour 2010, d'un montant de 158 989 300 dollars, sont en hausse de 10 057 600 dollars par rapport au budget approuvé pour 2009 (148 931 800 dollars). L'augmentation des ressources demandées pour 2010 tient essentiellement aux facteurs suivants :

a) Utilisation accrue d'hélicoptères par rapport à 2009. Le Comité consultatif a appris que les frais d'affrètement des deux hélicoptères pour les déplacements à l'intérieur du pays avaient été supérieurs aux prévisions (4 280 000 dollars de plus que le montant retenu dans le budget approuvé pour 2009);

b) Renforcement du réseau de transmissions et du réseau informatique pour appuyer les bureaux de région (la Mission dépend actuellement d'une structure de transmissions gérée par les forces internationales en Iraq);

c) D'autres augmentations des dépenses liées à l'élargissement des activités de la Mission, dans les bureaux de région et alentour.

Militaires et personnel de police

165. Le montant des ressources demandées pour les militaires et le personnel de police (14 513 700 dollars) est en hausse de 370 100 dollars par rapport au budget approuvé pour 2009. Il devrait couvrir le déploiement de 16 officiers de liaison et de 223 gardes. Sa progression s'explique principalement par l'augmentation du nombre des officiers de liaison, qui passerait de 13 en 2009 à 16 en 2010, et des voyages au titre de la relève des contingents (4 en 2010 contre 2 en 2009). En revanche, des économies devraient être réalisées avec la réduction des dépenses au titre des systèmes de survie et services de soutien logistiques et du taux de l'indemnisation journalière (missions) versée aux officiers de liaison.

Personnel civil

166. Le tableau ci-après fait apparaître les postes de temporaire approuvés pour la Mission, ceux qui étaient vacants au 31 octobre 2009 et ceux proposés par le Secrétaire général pour 2010.

	<i>Nombre Classe</i>
Postes approuvés pour 2009	1 053 1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 20 P-5, 71 P-4, 88 P-3, 24 P-2, 239 SM, 1 G (1 ^{er} C), 2 G (AC), 97 AN, 497 AL
Postes vacants au 31 octobre 2009	288 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 12 P-5, 30 P-4, 50 P-3, 12 P-2, 38 SM, 41 AN, 99 AL
Postes proposés pour 2010	1 051 1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 20 P-5, 71 P-4, 87 P-3, 24 P-2, 241 SM, 97 AN, 497 AL
Créations	–
Suppressions	2 1 P-3, 1 G
Transferts	32 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 SM, 3 AN, 16 AL
Reclassements	2 2 (G (AC) à SM)

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G (1^{er}C) = agent des services généraux (1^{er} classe); G (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

167. Les ressources demandées au titre du personnel civil (52 199 900 dollars) correspondent à un effectif de 1 051 agents (457 recrutés sur le plan international et 594 sur le plan national), ce qui représente une diminution nette de 2 postes pour le personnel recruté sur le plan international. Les modifications proposées pour les différents services fonctionnels et administratifs sont décrites aux paragraphes 25 à 68 du rapport du Secrétaire général, tandis qu'une répartition par site est présentée dans le tableau 3. Les transferts sont indiqués dans l'annexe II. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le poste de sous-secrétaire général du Représentant spécial adjoint chargé du développement et de l'aide humanitaire était pourvu au 1^{er} novembre 2009. Il relève que le taux de vacance de postes est actuellement d'environ 27 %.

168. Les ressources demandées pour le personnel civil affichent une diminution de 12 195 400 dollars qui s'explique essentiellement par l'inscription sous les dépenses opérationnelles du montant prévu pour les systèmes de survie et services de soutien logistiques destinés au personnel international, et par la fin du versement de l'indemnité de subsistance (missions) du fait de l'harmonisation des conditions d'emploi, ainsi que par l'application d'un taux de vacance moindre concernant les postes d'agent recruté sur le plan national pour 2010 (20 %) par rapport à 2009 (35 %), sur la base du nombre effectif des recrutements effectués en 2009.

169. Le personnel international est désormais principalement affecté à Koweït et à Amman. Les fonctionnaires qui doivent travailler en Iraq sont officiellement considérés comme du personnel en déplacement et bénéficient d'une indemnité journalière de subsistance à taux réduit (ainsi que des systèmes de survie fournis par l'Organisation). C'est la raison pour laquelle un montant de 1,7 million de dollars est prévu dans les dépenses opérationnelles, à la rubrique des voyages, alors que les ressources correspondantes étaient auparavant inscrites à la rubrique du personnel civil.

170. Le Comité consultatif relève qu'il est proposé de déclasser (de P-3 à P-4) le poste de temporaire de conseiller pour l'égalité des sexes et de le permuter avec le poste de temporaire (P-3) de coordonnateur de zone de Ramadi. S'étant enquis des raisons de ce déclassement, le Comité a été informé qu'il avait été décidé, après

examen, de maintenir le poste en question à la classe P-4. En conséquence, le poste de temporaire P-4 ne sera pas transféré au Bureau du développement et de l'assistance humanitaire, pour qu'il corresponde comme il était proposé aux fonctions exercées par le coordonnateur de zone de Ramadi.

171. Le Comité consultatif recommande d'approuver le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour la MANUI en 2010, avec le maintien à la classe P-4 du poste de conseiller pour l'égalité des sexes (voir par. 170).

Dépenses opérationnelles

172. Le tableau ci-après donne la ventilation des dépenses opérationnelles engagées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (montant estimatif par catégorie de dépenses), ainsi qu'une comparaison avec les dépenses prévues pour 2010 et les ressources approuvées pour 2009.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non renouvelables	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Consultants et experts	679,0	990,3	(311,3)	584,0	–	518,5	65,5
Voyages	4 426,6	5 855,0	(1 428,4)	3 678,0	–	1 143,3	2 534,8
Installations et infrastructures	24 450,4	20 797,3	3 653,1	17 122,9	4 770,5	17 452,1	(329,2)
Transports terrestres	17 240,1	14 909,0	2 331,1	2 939,8	1 269,6	2 530,7	409,1
Transports aériens	21 817,3	17 646,7	4 170,6	23 037,5	83,5	18 761,4	4 276,1
Communications	11 352,5	13 968,2	(2 615,7)	7 683,7	3 887,5	6 312,9	1 370,8
Informatique	5 562,8	6 374,4	(811,6)	5 667,0	4 308,7	3 291,2	2 375,8
Services médicaux	1 011,3	878,7	132,6	999,3	196,5	656,3	343,0
Fournitures, services et matériel divers	129,6	30,0	99,6	90,0	90,0	88,4	1,6
Projets à effet rapide	4 725,4	5 901,9	(1 176,5)	13 974,0	171,2	3 138,6	10 835,4
Total	91 395,0	87 351,5	4 043,5	75 776,2	14 777,5	53 893,4	21 882,9

173. Le montant des ressources demandées pour 2010 au titre des dépenses opérationnelles (75 776 200 dollars) est en hausse de 21 882 900 dollars par rapport au budget approuvé pour 2009. Cette progression concerne principalement les rubriques suivantes :

a) Fournitures, services et matériel divers : la hausse de 10 835 400 dollars tient essentiellement à l'inscription des dépenses prévues pour les services de soutien logistiques et systèmes de survie (qui figuraient auparavant à la rubrique du personnel civil);

b) Opérations aériennes : la hausse de 4 276 100 dollars tient à l'utilisation accrue d'hélicoptères;

c) Voyages : la hausse de 2 534 800 dollars tient à l'inscription des ressources destinées à l'indemnité journalière de subsistance (prévues auparavant à la rubrique personnel civil);

d) Informatique et transmissions : la hausse de 2 375 800 dollars et 1 370 800 dollars, respectivement, tient au remplacement du matériel informatique devenu obsolète, ainsi qu'à l'équipement informatique et matériel de transmissions nécessaires pour assurer l'élargissement des opérations en Iraq, à Amman et au bureau de liaison de Téhéran.

174. Le montant demandé pour les opérations aériennes (23 037 500 dollars) servirait à couvrir les frais annuels d'affrètement et d'exploitation correspondant à un avion (5 665 000 dollars) et à deux hélicoptères, qui doivent être fournis dans le cadre d'un contrat commercial, à raison de 3 220 dollars par heure de vol pour un total de 1 200 heures (16 279 000 dollars). Ayant demandé des précisions sur le calendrier de déploiement des deux hélicoptères, le Comité a appris que les clauses du contrat étaient en cours de négociation par la Division des achats et le fournisseur et que les appareils seraient normalement déployés dans les quatre à six mois suivant la signature du marché. **Compte tenu du coût élevé des heures de vol, le Comité consultatif recommande instamment de veiller à l'utilisation judicieuse des hélicoptères de la Mission.**

VI. Construction du complexe intégré de Bagdad – état du projet

175. Les paragraphes 117 à 128 du rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.5) font le point sur le projet de construction du complexe intégré de Bagdad. Il est dit au paragraphe 121 que l'examen des partis architecturaux a amené à conclure que le mieux serait de construire un ensemble intégré comprenant une structure renforcée pour les parties communes et une série d'immeubles de bureaux et de logements « préfabriqués ». Le Comité s'étant enquis de la chose, on lui a répondu qu'il s'agissait de structures renforcées qui s'érigent sur place à partir de sections et de parties préfabriquées. On recherche actuellement un cabinet d'architectes pour les plans. Les soumissions ont été reçues le 19 novembre 2009. L'analyse de leurs aspects techniques et financiers est en cours et adjudications devraient être signées avant le 31 janvier 2010. On pense que la phase de conception, qui prendrait 120 jours, s'achèvera à la mi-juin 2010. Le projet dans son ensemble devrait être entièrement réalisé dans le délai de 34 mois fixé à l'origine (voir A/62/828). Cependant, le démarrage tardif du travail de conception expliqué aux paragraphes 118 et 121 du rapport du Secrétaire général (A/64/349/Add.5), oblige à reporter la date de fin de chantier d'octobre 2010 au milieu de 2012. **Le Comité consultatif constate avec inquiétude que l'échéancier du Secrétaire général risque d'être irréalisable.**

176. Le Comité consultatif a appris qu'il était impossible de faire aucune estimation jusqu'à la fin du travail de conception, sinon celles qui ont été présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session (A/62/828). **Le Comité consultatif fait observer que les prévisions de dépense indiquées dans le document A/62/828 étaient elles-mêmes inspirées de la réalisation de logements du personnel par une autre institution internationale dans la zone internationale, plus de deux années avant la parution du rapport en question**

(ibid., par. 36). Le Comité consultatif reconnaît que les événements intervenus en Iraq ont pu, comme le dit le Secrétaire générale au paragraphe 118 de son rapport A/64/349/Add.5, occasionner des retards dans la présentation du projet détaillé qu'avait recommandée le Comité consultatif (voir A/63/601, par. 25) et demandée l'Assemblée générale à la section X de sa résolution 63/263. Il n'empêche qu'un effort aurait pu être fait pour actualiser un devis qui a maintenant plus de quatre ans. Il espère que le rapport général qui sera présenté à la reprise de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (voir A/63/349/Add.5, par. 127) donnera le détail des ressources financières demandées et fixera des délais précis aux diverses phases du projet, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 62/263.

177. Il a été répondu aux questions du Comité consultatif que la population prise comme hypothèse de travail pour la conception des bâtiments de Bagdad se répartissait comme suit :

- a) Logements et bureaux pour 229 fonctionnaires recrutés sur le plan international, y compris le personnel de la MANUI et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies;
- b) Espace de travail pour 150 agents recrutés sur le plan national;
- c) Quartiers et espaces de travail pour 50 membres de la garde de l'ONU (constituée de soldats d'un contingent national ou d'agents de sécurité engagés sous contrat);
- d) Logements et bureaux pour 50 membres du personnel d'appui engagés sous contrat.

Ces hypothèses diffèrent de ce qu'indiquait à l'origine le document A/62/828, qui prévoyait des logements et des bureaux pour 165 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 150 agents recrutés sur le plan national et 60 membres du personnel contractuel.

178. Comme le dit le rapport (A/64/349/Add.5, par. 124), l'Assemblée générale s'étant inquiétée des questions de gestion et de surveillance, un groupe consultatif de haut niveau a été créé, où siègent le Représentant spécial du Secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints aux Affaires politiques, à la Sûreté et à la sécurité et à l'Appui aux missions, ainsi que le Contrôleur, les sous-secrétaires généraux aux Services centraux d'appui et aux Affaires juridiques. Le Secrétaire général explique que ce groupe est la principale instance interdépartementale qui assure le contrôle, le suivi et l'orientation du projet et qu'il étudie systématiquement les leçons tirées d'autres chantiers de l'ONU. Des mesures ont été prises pour recruter un directeur de projet spécialisé, à la classe P-5. **Le Comité consultatif voit là une évolution positive mais qui reste cependant en deçà du nécessaire s'agissant de surveiller un projet de construction de cette complexité. Par exemple, on voit mal le niveau réel de responsabilité du groupe consultatif. On ne voit pas non plus très bien l'emboîtement des responsabilités à l'intérieur de la Mission. Le rôle du Bureau des services centraux d'appui reste flou lui aussi. Plus généralement encore, le Comité estime qu'il faudrait disposer au Siège d'un service unique qui serait compétent pour suivre et contrôler les grands chantiers partout dans le monde. À ce propos, il rappelle une observation qu'il a déjà faite, à savoir qu'il faudrait préciser davantage le rôle central de chef de file que joue le Bureau des services centraux d'appui dans l'appréciation générale des besoins**

et des priorités en matière de construction, de gros travaux d'entretien et de gestion générale des installations matérielles de l'ONU (voir A/64/7/Add.11, par. 5). Le Comité consultatif ne doute pas que ces questions seront réglées dans le rapport général qui sera présenté à l'Assemblée à la reprise de sa soixante-quatrième session. Les résultats de l'examen des leçons tirées des autres chantiers de l'ONU auxquels a procédé le groupe consultatif de haut niveau devraient également figurer dans le rapport.

179. Le Gouvernement iraquien s'est engagé par écrit à prélever 25 millions de dollars sur son budget 2009 pour contribuer à la construction du nouveau quartier général de la MANUI. On attend encore le virement de ce montant au Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin (voir A/64/349/Add.5, par. 126). Le Comité a appris que la Mission veille avec le Gouvernement iraquien à ce que la subvention en question soit effectivement versée au Fonds.

180. Le paragraphe 128 du rapport dit qu'aucun engagement n'a été opéré en 2009 au titre de l'autorisation de dépense de 5 millions de dollars approuvée par l'Assemblée générale au bénéfice de la Mission dans sa résolution 63/263. Le Secrétaire général propose d'autoriser le même montant de dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité consultatif souscrit à cette proposition et recommande à l'Assemblée d'approuver des engagements de dépenses à hauteur de 5 millions de dollars.

VII. Recommandation

181. Pour ce qui est des décisions que le Secrétaire général propose à l'approbation de l'Assemblée générale et qui figurent au paragraphe 81 de son rapport A/64/349, le Comité consultatif recommande ce qui suit :

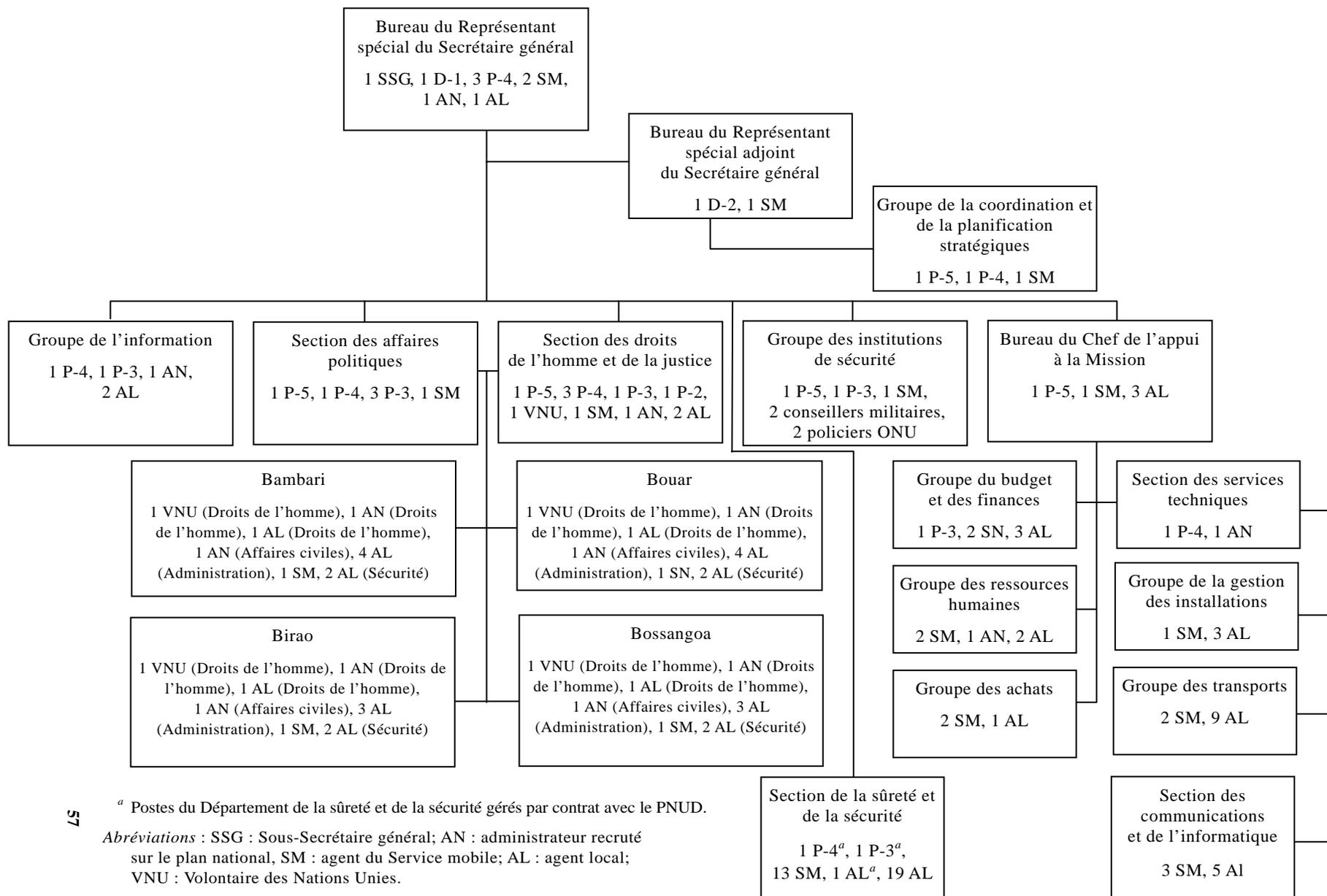
a) Dans le cas des 27 missions politiques spéciales énumérées au tableau 1 du document A/63/346 sur l'exercice s'achevant le 31 décembre 2009, approuver les ressources demandées par le Secrétaire général, sous réserve des observations et des recommandations que le Comité fait ci-dessus; le Comité demande que le montant ajusté soit communiqué à l'Assemblée générale au moment où elle examine le projet de budget du Secrétaire général;

b) Approuver l'inscription contre le montant visé à l'alinéa a) ci-dessus d'une charge au titre du crédit prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;

c) Approuver l'ouverture d'un crédit d'un montant de 5 millions de dollars pour la MANUI au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, pour financer les travaux d'architecte préalables à la construction du centre intégré des Nations Unies de Bagdad.

Annexe I

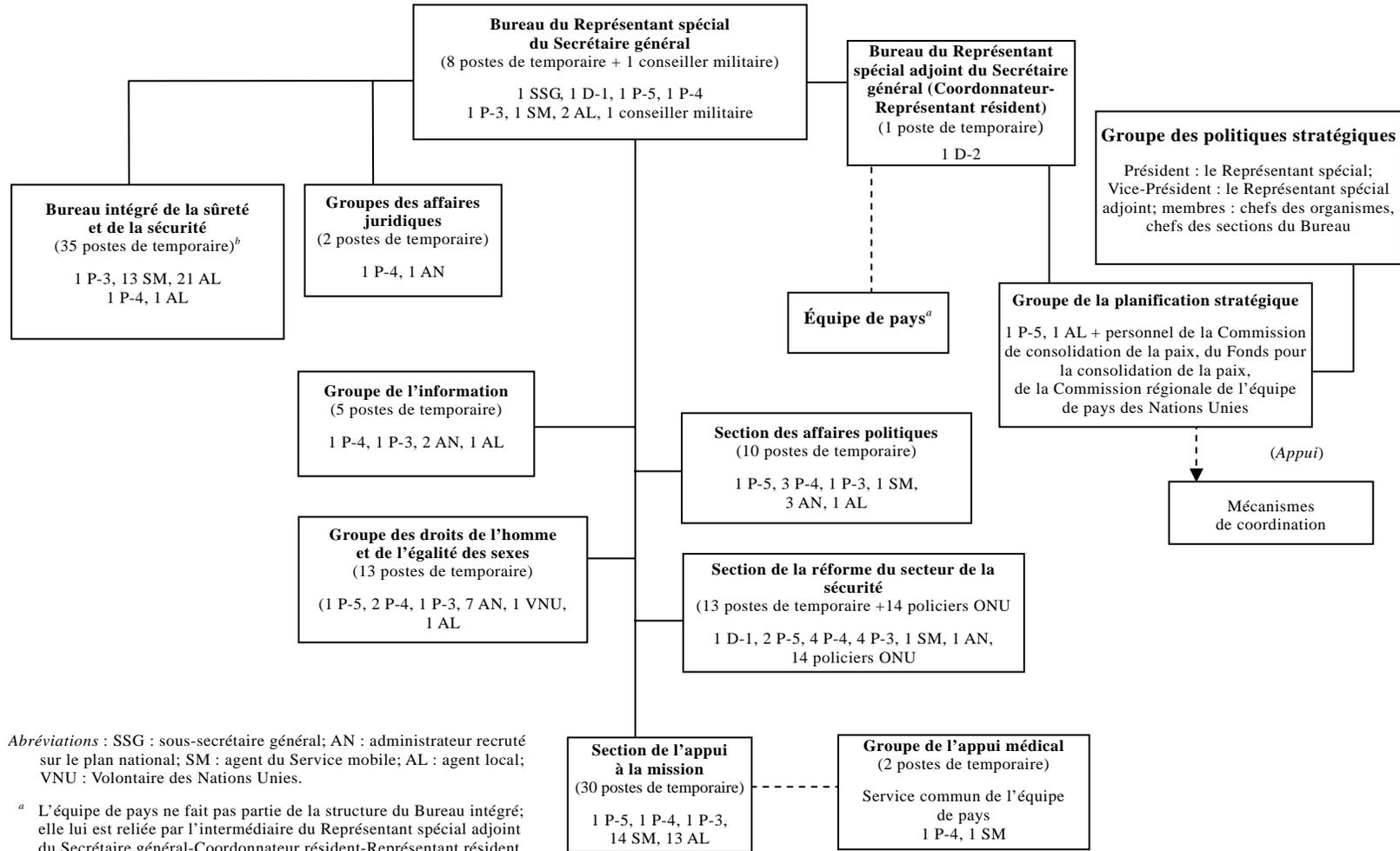
Bureau intégré des Nations Unies pour la consultation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) Organigramme proposé pour 2010



^a Postes du Département de la sûreté et de la sécurité gérés par contrat avec le PNUD.

Abréviations : SSG : Sous-Secrétaire général; AN : administrateur recruté sur le plan national, SM : agent du Service mobile; AL : agent local; VNU : Volontaire des Nations Unies.

Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau Organigramme proposé pour 2010



Abbreviations : SSG : sous-secrétaire général; AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; AL : agent local; VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a L'équipe de pays ne fait pas partie de la structure du Bureau intégré; elle lui est reliée par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général-Coordonnateur résident-Représentant résident.

^b Deux postes (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national) du Bureau intégré de la sûreté et de la sécurité sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU.

Annexe III

Tableau complet des partenaires du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et activités qu'ils réalisent avec ou sans lui dans divers domaines (drogues, droits de l'homme, terrorisme, engagement politique)

<i>Domaines prioritaires du Centre (programme d'action 2009-2011)</i>	<i>Partenaires de l'ONU</i>	<i>Programmes et activités des partenaires</i>
Dégradation du milieu et gestion des ressources communes (eau et énergie)	PNUD	Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit une aide à la création de capacités, assure des services consultatifs et la réalisation technique de divers projets au niveau national, dans le domaine des équipements d'infrastructure, du contrôle, de la planification et de la gestion des ressources naturelles.
	CEE/CESAP	L'initiative environnement et sécurité (dont les protagonistes sont le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'OTAN et la Commission économique pour l'Europe) fournit des conseils et une assistance technique aux pays qui luttent contre la dégradation du milieu. Le Programme des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECAs), soutenu par la CEE et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), fait participer des fonctionnaires et des spécialistes aux groupes de travail sur la généralisation de l'économie, l'informatique au service du développement, les statistiques, l'eau et l'énergie, le commerce, les transports et le franchissement des frontières.
	Banque mondiale	La Banque mondiale fournit des moyens financiers, des conseils techniques, des compétences et de l'aide à la réalisation de projets d'équipement et de gestion des capacités dans le domaine de l'eau, de l'énergie et des ressources naturelles.
	FAO	L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) cherche à assurer la sécurité vivrière de l'Asie centrale et fournit des conseils, des orientations techniques et de l'aide aux pays qui aménagent leurs ressources en eau et en terre.
	OSCE	L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) appuie les activités de formation et de création de capacités nationales et fournit des compétences juridiques dans le cadre de ses activités économiques et environnementales aux pays qui souhaitent gérer, mettre en valeur et protéger leurs ressources naturelles.

Risques transfrontières posés par les activités illicites (terrorisme, criminalité organisée, trafic de drogues)	UE	L'Union européenne (UE) travaille, dans le cadre du dialogue Europe-Asie centrale sur l'environnement, à promouvoir la protection du milieu; elle fournit des conseils techniques pour la mise en application du Protocole de Kyoto, de la Convention sur la protection de l'environnement de la mer Caspienne, etc.
	EURASEC	La Communauté économique eurasiatique s'efforce de créer un marché commun de l'énergie et recherche les utilisations les plus efficaces de l'eau en Asie centrale.
	ONUDC/CARICC	L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) soutient le Centre régional de formation et de coordination d'Asie centrale (CARICC), organisme intergouvernemental sis à Almaty, qui collabore avec les administrations de police de la région pour échanger informations et résultats et renforcer l'efficacité opérationnelle de la lutte contre le trafic de drogues.
	CTITF	L'Équipe spéciale de l'ONU de lutte contre le terrorisme, (CTITF) a son secrétariat au Département des affaires politiques; elle cherche à galvaniser les efforts et mobiliser les bonnes volontés des diverses entités du système des Nations Unies et à aider les États Membres à exécuter la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme adoptée par les États Membres le 8 septembre 2006 (résolution 60/288).
	CADAP	Le Programme d'action contre la drogue en Asie centrale (CADAP) aide les gouvernements de la région à contrôler la « route du Nord » par où transite la production afghane de stupéfiants à travers le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Kazakhstan, jusqu'à la Russie et aux marchés européens. Ce programme pluriannuel est réalisé par le PNUD et permet de fournir une assistance technique à chaque pays et de l'aider à se doter des capacités nécessaires.
	BOMCA	Le Programme de gestion des frontières en Asie centrale (BOMCA) soutient les cinq pays d'Asie centrale qui s'efforcent d'améliorer la sécurité de leurs frontières et de faciliter le commerce et les opérations de transit licites. Ce programme pluriannuel est réalisé par le PNUD.
	SCO	L'Organisation de Shanghai pour la coopération (SCO) est centrée sur les préoccupations de ses États membres en matière de sécurité (terrorisme, séparatisme, extrémisme). Elle cherche à trouver un terrain commun entre eux pour agir et organiser des manœuvres militaires conjointes.

<i>Domaines prioritaires du Centre (programme d'action 2009-2011)</i>	<i>Partenaires de l'ONU</i>	<i>Programmes et activités des partenaires</i>
	CEI	La Communauté des États indépendants (CEI) offre un espace de discussion et d'action communes à ses États membres dans des domaines comme la défense, l'application des lois et la sécurité.
	OTSC	L'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) permet à ses États membres de débattre, de créer des mécanismes communs de coopération dans le domaine de la défense mutuelle et de procéder à des manœuvres techniques et stratégiques entre armées.
	OSCE	L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cherche, dans le domaine politico-militaire qui est le sien, à renforcer la sécurité militaire de ses États membres en favorisant l'ouverture, la transparence et la coopération.
Conséquences pour l'Asie centrale de la situation de l'Afghanistan	MANUA	Le Coordonateur résident reste en relations étroites avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin que l'analyse de la situation dans la région soit à la fois complète et intégrée.
Création de capacités de diplomatie préventive et problèmes régionaux connexes	UNITAR/École des cadres des Nations Unies	L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'École des cadres des Nations Unies offrent des compétences, des moyens d'enseignement et des programmes d'étude pour aider le Coordonateur résident en Asie centrale à réaliser ses activités de formation, de création de capacités et d'enrichissement des connaissances dans les pays d'Asie centrale.
	HCDH	Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) dispose à Bichkek d'un bureau qui aide les États à appliquer les conventions internationales auxquelles ils ont adhéré dans le domaine des droits de l'homme.

Annexe IV

Nouveaux postes de temporaire, redéploiements et reclassements proposés pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan en 2010^a

Effectif autorisé en 2009 : 2 023 postes de temporaire (425 internationaux, 1 539 nationaux, 59 Volontaires des Nations Unies)

Effectif proposé pour 2010 : 2 841 postes de temporaire (571 internationaux, 2 189 nationaux, 81 Volontaires des Nations Unies)

Soit un accroissement de 818 postes de temporaire (146 internationaux, 650 nationaux et 22 Volontaires des Nations Unies), répartis comme il suit :

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

- 1. Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Afghanistan** : 7 postes de temporaire actuels : 1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 1 agent des Services généraux (1^{re} classe), 1 SG (Autres classes), 2 agents locaux

Conversion proposée :

1 poste d'agent des Services généraux (1^{re} classe) et 1 poste d'agent des Services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 36)

- 2. Groupe des droits de l'homme** : 22 postes de temporaire actuels : 1 D1, 2 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 7 agents locaux, 1 Volontaire des Nations Unies

Création proposée de 7 postes de temporaire supplémentaires :

Spécialiste des droits de l'homme (protection des civils) (P-5) (par. 49)

Spécialiste des droits de l'homme (P-4) (par. 50)

Spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) (par. 51)

Fonctionnaire d'administration (Service mobile) (par. 54)

Spécialiste des droits de l'homme (élections) (administrateur recruté sur le plan national) (par. 53)

Assistant aux droits de l'homme (élections) (2 postes d'agent local) (par. 53)

Redéploiement proposé :

1 poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) au Groupe de la protection de l'enfance récemment créé (composante II) (par. 55)

^a Les numéros de paragraphe renvoient au document A/64/349/Add.4.

- 3. Groupe de la communication stratégique et du porte-parole :** 22 postes de temporaire actuels : 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 1 agent des Services généraux (Autres classes), 5 administrateurs recrutés sur le plan national, 7 agents locaux

Conversion proposée :

1 poste d'agent des Services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 58)

Création proposée de 7 postes de temporaire supplémentaires :

Administrateur chargé de l'information (pachtoun) (administrateur recruté sur le plan national) [al. 57 a)]

Administrateur adjoint et chargé de l'information (agent local) [al. 57 b)]

Assistant principal aux publications et à la presse (agent local) [al. 57 c)]

Caméraman principal (agent local) [al. 57 d)]

Photographe principal (agent local) [al. 57 e)]

Commis-gestionnaire de bureau (2 postes d'agent local) [al. 57 f)]

- 4. Groupe de l'analyse et de la planification :** 19 postes de temporaire actuels : 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 7 agents locaux

Création proposée de 2 postes de temporaire supplémentaires :

Coordonnateur (P-4) [al. 63 a)]

Spécialiste adjoint des affaires politiques (P-2) [al. 63 b)]

- 5. Section de la sécurité : 202 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 5 P-2, 36 agents du Service mobile, 150 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies**

Création proposée de 43 postes de temporaire supplémentaires :

Conseiller principal pour la sécurité (D-1) (par. 68)

Chef adjoint de la Section de la sécurité (P-4) (par. 72)

Analyste de l'information (Centre des opérations d'information sur la sécurité) (P-2) (par. 73)

Assistant de sécurité (Centre) (agent du Service mobile) [al. 67 a)]

Assistant de sécurité (logistique, finances et budget) (agent du Service mobile) [al. 76 b)]

Spécialiste de la sécurité (Groupe spécial d'enquête) (agent du Service mobile) [al. 76 c)]

Spécialiste de la sécurité (siège de Kaboul) (2 postes d'agent du Service mobile) [al. 76 d)]

Moniteur de maniement d'armes (agent du Service mobile) [al. 76 d)]

Spécialiste de la protection des personnes (10 postes d'agents du Service mobile) [al. 76 f)]

Chef d'équipe de protection (2 postes d'agent du Service mobile) [al. 76 f)]

Garde de sécurité (21 postes d'agent local) (par. 77)

Reclassement proposé :

Poste du Chef de la sécurité de P-4 à P-5 (par. 71)

B. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) (composante I)

- 1. Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) :** 7 postes de temporaire actuels : 1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 agent des Services généraux (Autres classes), 1 agent local

Conversion proposée :

1 poste d'agent des Services généraux (Autre classe) en poste du Service mobile (par. 79)

- 2. Division des affaires politiques (dont les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran) :** 36 postes de temporaire actuels : 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 agent des Services généraux (Autres classes), 8 administrateurs recrutés sur le plan national, 11 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies

Création proposée de 5 postes de temporaire supplémentaires :

Spécialiste des affaires politiques (coopération régionale) (P-3) (par. 81)

Spécialiste des affaires politiques (démantèlement des groupes armés illégaux et Groupe chargé de la coordination des politiques) (P-3) (par. 83)

Spécialiste des affaires politiques chargé de l'établissement de rapports (administrateur recruté sur le plan national) (par. 85)

Assistant administratif (agent local) (par. 86)

Conversion proposée :

1 poste d'agent des Services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 87)

- 3. Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants (nouvelle)**

Création proposée de 3 postes de temporaire supplémentaires :

Assistant spécial du Directeur (P-3) (par. 91)

Spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national) (par. 92)

Assistant d'administration bilingue (agent local) (par. 93)

Redéploiement proposé :

Directeur de la Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants (D-2) du Groupe de la lutte contre les stupéfiants (composante II) (par. 89)

- 4. Groupe de la gouvernance** : 6 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national

Création proposée de 4 postes de temporaire supplémentaires :

Spécialiste de la gouvernance (2 postes d'administrateurs recrutés sur le plan national) [al. 95 a)]

Assistant à la gouvernance (2 postes d'agent local) [al. 95 b)]

- 5. Groupe de l'état de droit** : 15 postes de temporaire actuels : 1 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents locaux

Création proposée de 3 postes de temporaire supplémentaires :

Juriste (P-3) (2 postes) (par. 99)

Spécialiste de l'état de droit (administrateur recruté sur le plan national) (par. 101)

- 6. Groupe consultatif pour la police civile** : 2 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 1 agent local

Création proposée d'un poste de temporaire supplémentaire :

Coordonnateur (P-4) (par. 104)

- 7. Groupe de la lutte contre les stupéfiants** : 5 postes de temporaire actuels : 1 D-2, 1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local

Redéploiement proposé :

1 poste D-2 à la Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants (par. 106)

- 8. Groupe de l'assistance électorale** : 9 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 agent local

Création proposée de 4 postes de temporaire supplémentaires :

Administrateur chargé de l'établissement des rapports et du suivi (P-2) [par. 108 a)]

Spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national) [par. 108 b)]

Assistant d'administration (2 postes d'agent local) [par. 108 c)]

**C. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire)
(composante II)**

- 1. Équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire) :** 5 postes de temporaire actuels : 1 SSG, 2 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 agent local

Conversion proposée :

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 114)

- 2. Conseiller spécial pour le développement :** 4 postes de temporaire actuels : 1 D-2, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 agent local

Conversion proposée :

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 116)

- 3. Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan :** 10 postes de temporaire actuels : 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 agent local

Création proposée de 6 postes de temporaire supplémentaires :

Coordonnateur (P-3) (par. 118)

Coordonnateur (P-4) [par. 120 a)]

Coordonnateur (P-3) [par. 120 b)]

Coordonnateur national (3 postes d'administrateur recruté sur le plan national) (par. 121)

Conversion proposée :

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 122)

- 4. Groupe de l'égalité des sexes :** 3 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national

Création proposée de 2 postes supplémentaires :

Assistant à l'égalité des sexes (agent local) (par. 125)

Assistant à l'égalité des sexes (Volontaire des Nations Unies) (par. 125)

- 5. Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide :** 4 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 agent local

Création proposée de 11 postes de temporaire supplémentaires :

Spécialiste de la coordination du développement (5 postes P-4) (par. 129)

Spécialiste de la coordination du développement (3 postes P-4) (par. 130)

Spécialiste de la coordination du développement (P-4) (par. 132)

Fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) (par. 133)

Assistant d'administration (agent local) (par. 133)

6. Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies :

6 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 2 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents locaux

Redéploiements proposés :

1 P-3, 1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national du Groupe des affaires humanitaires (par. 135)

Reclassements proposés :

Poste du chef adjoint de Bureau de P-3 à P-4 (par. 137)

Poste du spécialiste de la coordination de P-2 à P-3 (par. 138)

7. Groupe des affaires humanitaires : 10 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents locaux

Redéploiements proposés :

1 P-3, 1 P-2 et un administrateur recruté sur le plan national au Groupe du Coordonnateur résident – Équipe de pays des Nations Unies (par. 135)

8. Groupe de la protection de l'enfance (nouveau)

Redéploiement proposé :

1 P-4 du Groupe des droits de l'homme (composante I) (par. 145)

Création proposée de 3 postes de temporaire supplémentaires :

Fonctionnaire chargé de la formation et de la prise en compte généralisée de la protection de l'enfance (P-3) [par. 146 a)]

Assistant chargé de la formation et de la prise en compte généralisée de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national) [par. 146 b)]

Assistant chargé de l'interprétation et du suivi (administrateur recruté sur le plan national) [par. 146 c)]

D. Bureau du Chef de cabinet

1. Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet : 6 postes de temporaire actuels : 1 D-2, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes), 3 agents locaux

Création proposée d'un poste de temporaire supplémentaire :

Assistant d'administration (agent du Service mobile) (par. 148)

Conversion proposée :

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 148)

- 2. Groupe de la déontologie et de la discipline :** 3 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national

Reclassement proposé :

Poste du chef du Groupe de P-4 à P-5 (par. 151)

- 3. Groupe linguistique :** 11 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 9 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 agent local

Création proposée d'un poste de temporaire supplémentaire :

1 traducteur (administrateur recruté sur le plan national) (par. 154)

- 4. Groupe de affaires juridiques :** 6 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local

Création proposée d'un poste temporaire supplémentaire :

Juriste (P-3) (par. 156)

Conversion proposée :

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 157)

- 5. Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain :** 5 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 agents locaux

Création proposée d'un poste de temporaire supplémentaire :

Fonctionnaire d'administration (P-3) (par. 159)

- 6. Groupe des auditeurs résidents :** 5 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local

Conversion proposée :

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 161)

E. Appui à la Mission

- 1. Bureau du Chef de l'appui à la Mission :** 4 postes de temporaire actuels : 1 D-1, 1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 agent local

Conversion proposée :

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 174)

- 2. Section du budget et de la planification** : 5 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local

Reclassement proposé :

Poste du chef de Section de P-4 à P-5 (par. 175)

- 3. Bureau des services techniques** : 6 postes de temporaire actuels : 1 P-5, 2 agents du Service mobile, 2 agents locaux, 1 Volontaire des Nations Unies

Création proposée d'un poste de temporaire supplémentaire :

Assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) (par. 179)

Redéploiements proposés :

2 agents du Service mobile, 1 agent local et 1 Volontaire des Nations Unies à la Section des approvisionnements et des carburants (par. 181)

- 4. Section du génie** : 59 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-3, 3 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 43 agents locaux, 9 Volontaires des Nations Unies

Création proposée de 2 postes de temporaire supplémentaires :

Spécialiste du génie, des explosifs et des effets de souffle (P-3) [par. 183 a)]

Chef de chantier de construction (agent du Service mobile) [par. 183 b)]

- 5. Section des communications et de l'informatique** : 50 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 10 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 28 agents locaux, 3 Volontaires des Nations Unies

Création proposée : 15 postes de temporaire supplémentaires :

Responsable des opérations (communications et informatique) (agent du Service mobile) [par.185 a)]

Assistant informaticien (3 postes d'agent du Service mobile) [par. 185 b)]

Préposé à la facturation des appels téléphoniques (agent local) [par.185 c)]

Commis à la gestion des équipements (Groupe de la gestion des équipements) (2 postes d'agent local) [par. 185 d)]

Préposé au matériel spécial (agent local) [par. 185 e)]

Préposé au câblage (agent local) [par.185 f)]

Responsable du Service d'assistance technique (agent local) [par. 185 g)]

Commis aux archives (agent local) [par. 185 h)]

Préposé à la facturation des appels téléphoniques (Volontaire des Nations Unies) [par. 185 i)]

Préposé aux équipements (Volontaire des Nations Unies) [par. 185 j)]

Administrateur de systèmes (Volontaire des Nations Unies) [par. 185 k)]

Préposé aux télécommunications (Volontaire des Nations Unies [par. 185 l)]

Conversion proposée :

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste du Service mobile (par. 186)

- 6. Section des approvisionnements et des carburants (anciennement Section des approvisionnements) :** 9 postes de temporaire actuels : 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 7 agents locaux

Création proposée de 7 postes de temporaire supplémentaires :

Chef des approvisionnements (P-3) [par.188 a)]

Commis aux fournitures – Factotum (3 postes d'agent local) [par. 188 b)]

Préposé aux carburants (agent local) [par. 188 c)]

Préposé à l'entrepôt (Volontaire des Nations Unies) [par. 188 d)]

Préposé aux carburants (Volontaire des Nations Unies [par. 188 e)]

Redéploiements proposés :

2 postes du Service mobile, 1 poste d'agent local et 1 poste de Volontaires des Nations Unies du Bureau des services techniques (par. 187)

- 7. Section des transports de surface :** 107 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 5 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 97 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies

Création proposée de 60 postes de temporaire supplémentaires

Mécanicien auto-chef d'atelier (agent du Service mobile) [par. 190 a)]

Régulateur (Groupe de la régulation des transports) (2 postes de Volontaire des Nations Unies) [par. 190 b)]

Chauffeur (Groupe de la régulation des transports) (56 postes d'agent local) [par. 190 c)]

Réparateur de pneumatiques (agent local) [par. 190 d)]

- 8. Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements :** à supprimer

29 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-3, 2 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 21 agents locaux, qui seront redéployés comme suit :

1 P-4, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents locaux à la nouvelle Section des opérations aériennes [par. 191 a)]

2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 17 agents locaux à la nouvelle Section du contrôle des mouvements [par. 191 b)]

9. Nouvelle Section des opérations aériennes (nouveau)

Création proposée de 11 postes de temporaire supplémentaires

Chef du Groupe de la qualité technique (P-3) [par. 195 a)]

Chef du Centre des opérations aériennes (Service mobile) [par. 195 b)]

Contrôleur d'aire de trafic (Service mobile) [par. 195 c)]

Météorologiste (administrateur recruté sur le plan national) [par. 195 d)]

Assistant à la planification des opérations aériennes (agent local) [par. 195 e)]

Assistant administratif (agent local) [par. 195 f)]

Assistant aux opérations aériennes (agent local) [par. 195 g)]

Spécialiste des incendies et des sauvetages (Volontaire des Nations Unies) [par. 195 h)]

Responsable des opérations (Centre des opérations aériennes) (3 postes de Volontaire des Nations Unies) [par. 195 j)]

Redéploiements proposés

1 P-4, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents locaux de l'ancienne Section des opérations aériennes – Section du contrôle des mouvements aériens (par. 193)

10. Nouvelle Section du contrôle des mouvements (nouveau)

Création proposée de 3 postes de temporaire supplémentaires

Responsable du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) [par. 197 a)]

Assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) [par. 197 b)]

Assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies) [par. 197 c)]

Redéploiements proposés

2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 17 agents locaux de l'ancienne Section des opérations aériennes – Section du contrôle des mouvements aériens (par. 196)

11. Section de l'information géographique : 2 postes de temporaire actuels : 1 P-3, 1 Volontaire des Nations Unies

Création proposée de 3 postes de temporaire supplémentaires

Spécialiste de l'information géographique (P-2) [par. 199 a)]

Assistant à l'information géographique (agent local) [par. 199 b)]

Spécialiste de l'information géographique (Volontaire des Nations Unies) [par. 199 c)]

- 12. Section de la formation** : 5 postes de temporaire actuels : 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies

Redéploiements proposés

1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies à la Section des ressources humaines nouvellement réaménagée (par. 200)

- 13. Section des ressources humaines (ancienne Section du personnel) (y compris le Groupe des voyages et le Groupe de l'information)** : 18 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 2 P-3, 4 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents locaux, 1 Volontaire des Nations Unies

Création proposée de 15 postes de temporaire supplémentaires

Spécialiste des ressources humaines, Chef du Groupe des opérations (P-4) [par. 212 a)]

Spécialiste des ressources humaines, Chef du Groupe de l'appui au personnel recruté sur le plan national (P-3) [par. 212 b)]

Assistant à la gestion des ressources humaines (Groupe de l'appui au personnel recruté sur le plan international) (2 postes d'agent du Service mobile) [par. 212 c)]

Assistant à la gestion des ressources humaines (Groupe de la sélection et du recrutement) (2 postes d'agent du Service mobile) [par. 212 d)]

Assistant à la gestion des ressources humaines (Groupe de l'appui au personnel recruté sur le plan international) (4 postes d'agent local) [par. 212 e)]

Assistant formateur (Centre de formation intégré de la Mission) (2 postes d'agent local) [par. 212 f)]

Responsable des ressources humaines (Cellule du soutien spécialisé) (administrateur recruté sur le plan national) [par. 212 g)]

Chef du Groupe des voyages (agent du Service mobile) [par. 212 h)]

Assistant aux voyages (agent local) [par. 212 i)]

Reclassements proposés

Poste du chef du Groupe de formation intégré de P-3 à P-4 (par. 204)

Poste du chef de la Section des ressources humaines de P-4 à P-5 (par. 207)

Redéploiements proposés

2 agents du Service mobile, 3 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies du Groupe des voyages (Section des services généraux) (par. 203)

1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies de la Section de la formation (par. 203)

Conversion proposée

1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 213)

- 14. Section des finances** : 24 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 agent du Service mobile, 3 agents des services généraux (Autres classes), 1 administrateur recruté sur le plan national, 12 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies

Création proposée de 5 postes de temporaire supplémentaires

Assistant financier (Groupe des paiements et des demandes de remboursements) (agent du Service mobile) [par. 215 a)]

Assistant financier (Groupe des opérations de caisse) (agent du Service mobile) [par. 215 b)]

Administrateur national (Groupe des états de paie) (administrateur recruté sur le plan national) [par. 215 c)]

Aide-comptable (Groupe de la comptabilité) (agent local) [par. 215 d)]

Assistant principal (Groupe de la gestion des dossiers) (agent local) [par. 215 e)]

Conversions proposées

3 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes du Service mobile (par. 216)

- 15. Section des achats** : 11 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux (Autres classes), 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 agents locaux

Reclassements proposés

Poste du responsable des achats (chef du Groupe des marchés, responsable des achats) de P-2 à P-3 (par. 214)

Création proposée de 3 postes de temporaire supplémentaires

Assistant (marchés) (Groupe des marchés) (agent du Service mobile) [par. 222 a)]

Chef du Groupe des achats (agent du Service mobile) [par. 222 b)]

Assistant (achats) (Groupe des achats) (agent local) [par. 222 c)]

Suppression proposée

Administrateur recruté sur le plan national [par. 222 c)]

Conversions proposées

2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes du Service mobile (par. 223)

- 16. Section des services médicaux :** 20 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 9 agents locaux, 6 Volontaires des Nations Unies

Création proposée d'un poste de temporaire supplémentaire

Pharmacien (logistique santé) (Groupe de la pharmacie) (administrateur recruté sur le plan national) (par. 227)

- 17. Section des services généraux :** 33 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-3, 6 agents du Service mobile, 1 agent des Services généraux (Autres classes), 1 administrateur recruté sur le plan national, 19 agents locaux, 4 Volontaires des Nations Unies

Création proposée de 2 postes de temporaire supplémentaires

Spécialiste de la gestion du matériel (Groupe du matériel et des stocks) (agent du Service mobile) [par. 231 a)]

Assistant au contrôle du matériel (Groupe de contrôle du matériel et des stocks) (agent local) [par. 231 b)]

Redéploiements proposés

2 agents du Service mobile, 3 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies à la Section des ressources humaines, nouvellement réaménagée (par. 232)

Conversion proposée

1 poste d'agent des Services généraux (Autres classes) en poste du Service mobile (par. 233)

- 18. Section du soutien psychologique et matériel :** 6 postes de temporaire actuels : 1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local, 2 Volontaires des Nations Unies

Création proposée d'un poste de temporaire supplémentaire

Conseiller du personnel (P-3) (par. 239)

F. Bureaux de région et de province

Effectif approuvé en 2009 : 1 175 postes de temporaire (171 internationaux, 985 nationaux, 19 Volontaires des Nations Unies)^b

Effectif proposé pour 2010 : 1 760 postes de temporaire (237 internationaux, 1 497 nationaux, 26 Volontaires des Nations Unies)^c

Soit un accroissement de 585 postes de temporaire (66 internationaux, 512 nationaux et 7 Volontaires des Nations Unies), répartis comme suit :

^b Pour les 8 bureaux de région et les 15 bureaux de province en existence.

^c Pour les 8 bureaux de région et les 15 bureaux de province en existence, et les 6 bureaux de province à créer.

1. **Bureaux de région** : 728 postes de temporaire actuels : 1 D-1, 7 P-5, 28 P-4, 32 P-3, 24 P-2, 34 agents du Service mobile, 119 administrateurs recrutés sur le plan national, 468 agents locaux, 15 Volontaires des Nations Unies

Reclassements proposés

7 postes de chef de bureau de région de P-5 à D-1 (par. 248)

Création proposée de 104 postes de temporaire supplémentaires

Spécialiste des droits de l'homme (3 postes P-3) (par. 250)

Spécialiste adjoint des droits de l'homme (P-2) (par. 250)

Assistant aux droits de l'homme (2 postes d'agent local) (par. 251)

Coordonnateur du développement (4 postes P-4) (par. 252)

Spécialiste de l'état de droit (4 postes P-4) (par. 253)

Spécialiste de l'état de droit (7 postes d'administrateur recruté sur le plan national) (par. 253)

Assistant à l'état de droit (5 postes d'agent local) (par. 253)

Assistant bilingue – conseiller de police (8 postes d'agent local) (par. 256)

Assistant à l'égalité des sexes (8 postes d'agent local) (par. 257)

Médecin (8 postes d'administrateur recruté sur le plan national) (par. 258)

Assistant aux services généraux (20 postes d'agent local) (par. 259)

Mécanicien auto (7 postes de Volontaires des Nations Unies) (par. 260)

Agent de sécurité (9 postes d'agent du Service mobile, du service de sécurité) (par. 261)

Assistant à la sécurité nationale (8 postes d'agent local) (par. 262)

Chauffeur du service de sécurité (10 postes d'agent local) (par. 263)

2. **Bureaux de province** : 447 postes de temporaire actuels : 15 P-3, 15 P-2, 15 agents du Service mobile, 32 administrateurs recrutés sur le plan national, 366 agents locaux, 4 Volontaires des Nations Unies

Création proposée de 481 postes de temporaire supplémentaires

Chef de bureau de province (21 postes P-4) (par. 273)

Spécialiste des droits de l'homme (affaires politiques) (10 postes P-3) (par. 275)

Spécialiste des droits de l'homme et coordonnateur (affaires civiles) (8 postes P-2) (par. 276)

Responsable de la sécurité (6 agents du Service mobile) (par. 277)

Responsable national des droits de l'homme ou de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (52 postes d'administrateur recruté sur le plan national) (par. 278)

Assistant (384 postes d'agent local) [par. 279 a) à 279 g)]